

PER

R-382

CON

année

Le numéro: 20 sous

Mars 1929

LA REVUE DOMINICAINE



R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P., Le cœur de saint Thomas.

R. P. A. D. SERTILLANGES, O.P., La dignité de la Parole de Dieu.

R. P. M.-Ceslas FOREST, O.P., L'action sociale de la femme.

R. P. Aug. LEDUC, O.P., Bulletin de Droit canonique : le Jubilé.

LE SENS DES FAITS.—Un Conseil Supérieur des Syndicats Nationaux, par l'abbé BOILEAU. — La Congrégation St-Dominique de Nancy. — Les danses lascives. — Projet de fondation à Prince-Albert. — Stations du Carême. — Nouvelles diverses, par Fra DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES.—Maurault: *Marges d'histoire* (S. M.) Tanghe: *Géographie humaine de Montréal* (A. L.) Saint-Pierre: *Des Nouvelles* (M.-A. L.) Forbes: *Margaret inclair*. — Renault: *Louis Veillot*. — Mgr Besson: *Le Décalogue*. — Vandepitte: *Conférences à la jeunesse des écoles*. — P. Piette: *L'union des églises* (P. A.) — Accusés de réception.

ADMINISTRATION

SAINT-HYACINTHE

REDACTION

MONTREAL (N.-D. de Grâce)

LA REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

Directeur : R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.

ABONNEMENTS (payables d'avance)

Au Canada: \$2.00 — A l'étranger: \$2.25

Avec le "Rosaire pour tous", 25 sous en plus par an.

La Revue Dominicaine publie des articles de vulgarisation touchant les Ecritures, la théologie, l'apologétique ou le droit canon, et même des études de philosophie, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion ou la morale y soit concernée.

La Revue Dominicaine n'a pas de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux questions d'apologétique et aux problèmes de société, envisagés surtout au point de vue canadien.

La Revue Dominicaine publie des recensions et diverses chroniques, en s'attachant moins au récit des faits et à l'analyse des ouvrages qu'à leur signification d'ensemble.

La Revue Dominicaine ne sera pas responsable des écrits des collaborateurs étrangers à l'Ordre de Saint-Dominique.

Prière d'adresser les communications littéraires: manuscrits, volumes, etc., au R. P. Antonio Lamarche, 158, Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal; et les communications administratives: abonnements, annonces, etc., au R. P. Jean Bacon, Saint-Hyacinthe.

Nous publierons en avril :

"Les bienfaits de l'observance dominicale",

par le R. P. M.-J. Lègaré, O.P.

Un article du R. P. Louis Lachance, O.P.

Tél. Bureau: 463

Résidence: 681-W

H. LETOURNEAU

ENTREPRENEUR PLOMBIER-FERBLANTIER
Posage d'appareils de Chauffage à l'eau chaude, à la vapeur
et réparations générales

265 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

Réparations générales

PRIX RAISONNABLES — SATISFACTION GARANTIE

212 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. 525

E. A. GENDRON

PEINTRE-DECORATEUR

Peintures, Huiles, Vernis — Tapisseries, Electricité, Vitres

244 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Téléphone 500

LOUIS BOURGEOIS, Limitée

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110 St-Antoine — 67-61 St-Simon,

St-Hyacinthe, P.Q.

F. Daoust, gérant

Téléphone 59-W

LA CIE D'EAU MINERALE

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148 RUE CONCORDE.

ST-HYACINTHE, P.Q.

“YAMASKA”

MAISON FONDÉE EN 1865

Achetez la chaussure de qualité par excellence, la **meilleure** chaussure est toujours moins élevée quel qu'en soit le **prix** si vous en obtenez un meilleur rendement.

DEMANDEZ-LA A VOTRE MARCHAND.

Manufacturée par **LA CIE J. A. & M. COTE.**

Téléphone Bell 403.

Etablie en 1910

Bureau Principal et fabrique
46-48-50 rue Laframboise

S'IL VOUS PLAÎT ADRESSEZ TOUTE CORRESPONDANCE
A LA COMPAGNIE

La Compagnie d'Orgues Canadiennes, Liée

Orgues d'Eglise Tubulaires et Electriques. Orgues de Salon (Une spécialité). Souffleries Hydrauliques et Electriques des plus Modernes

ST-HYACINTHE, P. Q.

Demandez nos prix

Matériaux de

Giner Desjardins
Limitée

Rue St. Denis, Près Ste-Catherine,
Tél. Lancaster 5271* MONTREAL

QUINCAILLERIE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
PEINTURE
Etc., Etc.

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

JOSEPH BERTRAND

COCHER

Entrepreneur de Pompes funèbres

No 30 rue Laframboise, ST-HYACINTHE

Ecuries de Louage, Carrosses simples et doubles, pour Mariages, Baptêmes, etc.
Automobile, EXPRESS

Tél. Crescent 2734

M. J. ALBERT LaRUE

ARCHITECTE

A.A.P.O.

A.A.P.O.

559 Durocher

Montréal

124 King O., Sherbrooke

E. H. RICHER & FILS
Enrg.

Libraires-Importateurs

ORNEMENTS D'EGLISE

Bureau:

127 Cascades, Saint-Hyacinthe

LAFRANCE & SYLVESTRE

Négociants et Importateurs d'Epicerie

en gros

TEL. BELL 271

120 ST-ANTOINE,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Résidence 244W

(Le soir) Tél. Résidence 244J

Tél. Bureau 88

Maison établie en 1879

A. BLONDIN & CIE

115 Cascades, Saint-Hyacinthe

CELOTEX — BOIS DE CONSTRUCTION

FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction

Téléphone : Bureau 120

Habitation 412

J. O. DUPRAS

NEGOCIAANT EN

GRAINS, FARINES et GRAINES DE SEMENCE

Dépositaire des célèbres farines à pâtisserie

"Five Roses" et "Jubilé"

29, RUE LAFRAMBOISE

ST-HYACINTHE

La Revue Dominicaine

Canada \$2.00 par année
Etranger 2.25 " "

Avec le Rosaire, 25 sous en plus.
Prix de l'unité: 20 sous

Le Rosaire pour Tous

Bulletin mensuel publié par les Dominicains de
Saint-Hyacinthe.

Canada—Distribué par zélatrices 25 sous par année
Envoyé par la malle 35 sous " "
Etranger—Par zélatrices 40 sous " "
Envoyé par la malle 50 sous " "

Prix de l'unité: 10 sous

Toute personne ayant recruté 10 abonnements nouveaux à la
Revue Dominicaine recevra le onzième gratis.

Deux messes sont dites chaque semaine aux intentions des
Zélateurs, des abonnés, de la Revue Dominicaine et du Rosaire
pour tous.

Nous donnons de jolies PRIMES, aux Religieux, aux
Prêtres, aux laïques Zélateurs qui nous envoient des abonnés,
à l'une ou l'autre Revue.

Toute personne qui nous enverra pour \$40.00 d'abonne-
ments, aura droit à une affiliation perpétuelle, pour elle-même,
ou pour une personne qu'elle nous indiquera, à l'Oeuvre du
noviciat des Dominicains du Canada.



*La Banque Provinciale du Canada
remercie tous ses clients et amis du pa-
tronage qu'elle en a reçu durant l'année
écoulée et les prie d'agréer ses meilleurs
vœux pour celle qui commence.*

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

NOUS

nous spécialisons dans les Prêts aux Communautés Reli-
gieuses, aux Fabriques et aux Hôpitaux.

Consultez-nous

avant de faire vos emprunts. Il ne vous en coûtera rien
et nous sommes assurés de vous trouver un système
économique rencontrant aussi bien vos besoins que vos
disponibilités.

Sur demande

nous nous rendrons sur les lieux discuter vos projets.

Une expérience

de plusieurs années est la garantie de ce que nous
avançons.

BRAY, CARON & DUBE, LIMITEE

Banquiers en Obligations

105, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC

Tél. 2-8160 — 2-8161

Tél. LANcaster 1907

S

*Nous nous ferons un plaisir de fournir
des estimés pour vos travaux d'impression.
Notre motto: Promptitude et satisfaction.*

S

ADJ. MENARD

987 St-Laurent, Montréal

HUDON-HEBERT-CHAPUT

Limitée

Importation et Gros
en Alimentation

Montréal

Maison fondée en 1839

(Canada)

HENRI RAYMOND & CIE,

SAINT-HYACINTHE, Qué.

TEL. 259

ASSURANCE-FEU.

Représentant les meilleures compagnies non tarifées.

M. O. DAVID & CIE Enrg.

MARCHANDS-TAILLEURS

86 St-Simon

ST-HYACINTHE

Habits faits sur commandes à court avis. Fourrures, Chapeaux et Casquettes.

J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

Téléphone Bell 401

143 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE



Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P.Q.

Etablie en 1879

Au delà de **1200 INSTRUMENTS** ont été construits par cette maison
pour le **CANADA**, les **ETATS-UNIS**, les **ANTILLES**
et l'**AMERIQUE DU SUD**.

ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN - BIJOUTIER

ST-HYACINTHE, P. Q.

Yeux examinés et Verres ajustés

— AVEC SOIN —

L. P. MORIN & FILS ENRG.

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

Spécialité :

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.
Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine

St-Hyacinthe, P.Q.

Charité bien ordonnée commence chez soi !

Dans votre famille, qu'il faut protéger par l'assurance;
 Dans votre nationalité, où il faut garder vos capitaux,
 pour que subsistent vos oeuvres et vos institutions.

La Société des Artisans Canadiens Français

Fondée en 1876



La plus forte société française en Amérique

Assure les hommes, les femmes et les enfants
 au moyen des systèmes suivants :

Vie entière;
 Vie 10, 15 ou 20 ans;
 Dotation 10, 15, 20, 30 ou 40 ans;
 Cessation de paiements à l'âge de 70 ans;
 Rentes viagères à 65 ou à 70 ans;
 Double indemnité en cas de mort accidentelle;
 Bénéfices en maladie;
 Assurance infantile à vie ou à dotation;
 Rachat en cas d'invalidité totale et permanente;
 Prêt sur police;
 Assurance prolongée;
 Police acquittée.

Nos officiers de succursales et notre bureau d'accueil et de renseignements sont prêts à fournir tous renseignements sur demande.

Bénéfices payés . .	\$13,500,000.00	Fonds accumulés .	\$10,500,000.00
Membres actifs . . .	72,000	Assurance en force	51,000,000.00

S'il coûte cher de garder une assurance, il en coûte
 plus encore de faire face au malheur, s'il survient
 sans qu'on se soit protégé suffisamment.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL.

Secrétariat, administration et bureau médical: 930, St-Denis.
 Accueil, renseignements et publicité: 924, St-Denis.

LE CŒUR DE SAINT THOMAS

On pourrait croire que la Science chez saint Thomas, hérissée d'aphorismes, alourdie par la technique scolaire, laissait peu de place aux effusions cordiales et loin de nourrir le sentiment tendait à l'absorber. C'est l'aboutissement le plus ordinaire de l'érudition profane; les savants en général ne sont pas les tendres. Mais quand Notre Seigneur en personne daigne instruire l'ami qui Le cherche, Il ne s'adresse pas à l'intelligence par voie d'exclusion. Les disciples d'Emmaüs en ont su et déclaré quelque chose: "Notre cœur n'était-il pas enflammé au-dedans de nous, quand Il nous parlait sur la route et nous expliquait l'Écriture?" De même chez notre Saint l'étude de la doctrine sacrée ne se borne pas à une froide et stérile recherche; l'idée se transforme en sentiment; la science du Christ devient l'amour du Christ. Oui cet âpre dialecticien, ce philosophe impénitent qui défend le primat de l'intelligence, demeure accessible, enclin plutôt, aux plus délicates inspirations de la piété. C'est presque de la surprise, l'impression qu'on éprouve en voyant briller sur sa tête, dans les feux d'une même auréole, tout l'éclat de la science uni à toutes les gloires d'un mysticisme enivrant.

Or il a placé dans le Christ Jésus le centre de ses affections. Il a jeté à Ses pieds, pour qu'Il l'aide à marcher dessus, tout ce qui pèse aux yeux du monde: une fortune assurée, la faveur des grands, (on dirait aujourd'hui: des gros), le titre de comte, une alliance honorable, sans préjudice de l'étude qui est déjà son faible. Tout

cela, à la minute d'une tentation suprême, est encore à sa portée, il n'a qu'à tendre la main pour le saisir.

Mais tout cela, jeunesse, amour, joie et pensée,
Chants de la mer et des forêts, souffles du ciel
Emportant à plein vol l'espérance insensée,
Qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel !

Le Christ à jamais demeure. "Il appartient au Christ de rendre éternels ceux-là mêmes qui L'ont offensé", (Papini) à plus forte raison ceux qui ont vaincu le mal sous le signe de Sa croix. Thomas s'est donc livré à Jésus, cœur et mains liés. Aussi bien dans ce domaine, pas plus que dans l'autre, ne vous attendez de sa part à rien de médiocre. Il aura pour son Maître une passionnée tendresse et sa piété envers Lui adoptera les formes les plus variées. Tous les panégyriques font mention du crucifix de S. Thomas, de ses colloques intimes avec l'image sanglante, des émotions qu'il éprouvait en la baisant, en l'arrosant de pleurs componctueux.

Et ses audaces, son effraction même, à la porte du Tabernacle ! C'est à Jésus Hostie qu'allait le plus spontanément son amour, puisqu'au saint autel, sous des voiles bien légers pour une foi si robuste, il rencontrait le Sauveur en personne. A celui qui, par un miracle rétrospectif, nous ferait assister à une messe de S. Thomas, nous serions redevables du grand moment de notre vie. De voir ainsi le rude joueur scolastique, s'attendrir dans les larmes, se perdre dans l'extase et parfois s'enlever de terre comme pour accompagner l'Hostie dans la gloire, serait un spectacle unique et mieux qu'un spectacle, une prédication. Si le Séraphin d'Assise, ce sublime ami du Christ, n'eut par humilité renoncé au sacerdoce, c'est ainsi qu'il eût célébré.

Par bonheur l'exquis sentiment de Thomas d'Aquin envers Notre Seigneur s'est pour ainsi dire cristallisé, puis enchâssé dans un poème où il vit et chante pour la postérité avide de saisir le secret d'une vie intérieure aussi intense et prodigieuse. A la demande du Pape Urbain IV voulant instituer une fête spéciale en l'honneur du T. S. Sacrement, il consentit à composer l'office du jour. Il se fit poète pour la circonstance, ou pour mieux dire, il révéla au monde le poète qu'il était. Il accepta de composer des hymnes et de s'astreindre à la mesure du vers, lui qui n'avait connu d'autre mesure que la règle de foi et les limites toujours de plus en plus reculées de l'abstraction métaphysique. Cette poésie si proprement religieuse, défi anticipé à l'esthétique de Boileau, ces strophes ailées, écloses au souffle de l'amour et du génie, lourdes de substance et pourtant si légères, où l'art sut tailler des arêtes vives sans nuire au charme de l'inspiration, ce n'est le lieu d'en faire valoir la surprenante beauté. Nous savons que tous, musiciens, poètes, liturgistes, confondant leurs éloges, ne songent même pas à doser leur admiration. Nous savons surtout que l'Eglise les a consacrées par un usage ininterrompu. Aussi longtemps que la fête elle-même ne sera pas abolie, et aussi longtemps que subsistera dans nos temples cette messe du soir que l'on nomme un Salut du Saint Sacrement, le Lauda Sion, l'Adoro Te, l'O Salutaris Hostia rediront, avec la louange du Christ, le souvenir de celui qui resterait grand, même s'il n'eût laissé après lui que la suite des chants que le divin amour avait suscités dans son cœur.

M.-A. LAMARCHE, O.P.

LA DIGNITE DE LA PAROLE DE DIEU

Ayant dit précédemment ce qu'est la parole de Dieu, nous avons assez indiqué sa grandeur. Il est bon pourtant d'y insister un peu, pour stimuler le zèle des néophytes, et nous le sommes tous, puisque "l'homme arrive novice à chaque âge de la vie."

Ne parlons plus de la dignité originare de la parole de Dieu, selon qu'elle est en Dieu; nous savons qu'il y a dégradation en ce qui nous concerne; mais l'origine est assez proche pour que sainte Catherine de Sienne appelle le ministère sacré "l'administration du Soleil", et c'est bien cela.

Voyez déjà, à l'extrémité de cet échelonnement de valeurs descendantes, la chose sublime qu'est le ministère de la vérité par la science. La science jouit parmi les hommes d'un prestige inouï, et si l'on y regarde bien, on reconnaît que c'est parce que Dieu est derrière elle. Au delà de toute vérité exprimée, on perçoit le mystère, au delà d'une vérité, la Vérité, qui est une forme supérieure du divin.

Le prestige de la parole, quel qu'en soit l'objet, ne tient pas à une autre cause. Il y a là, il est vrai, un fait de sociabilité, l'intérêt que nous prenons à l'homme, qui nous représente et nous élargit; il y a la communion des esprits, qui est un grand charme pour tous. Mais la raison fondamentale est plus haute: on attend, et dans les meilleurs cas l'on goûte l'intérêt d'une sorte de révélation, une communication avec un monde supérieur. "*Conversatio nostra in cœlis*"; notre conversation, notre commerce est toujours au ciel, le ciel de la vérité, en compagnie du "*Verbe qui porte tous les esprits*."

A fortiori la parole chrétienne est-elle une dignité, elle qui contient des mystères proprement dits, qui exprime la révélation au sens propre, qui apporte des nouvelles des cieux. "*Novissime, diebus istis, locutus est Deus.*" De nos jours, à nouveau, Dieu parle par ses fils adoptifs, comme il a parlé par leur Premier-né divin. Il raconte ses secrets, et c'est par nous qu'il les raconte. Or, "il n'y a rien de plus beau, disait Beethoven, que de s'approcher de la Divinité et d'en répandre les rayons sur la race humaine." Il le disait, lui, de la musique; mais la parole sacrée est aussi une musique, la plus haute. Nous savons bien que Jésus est représenté aux Catacombes, pour sa parole, sous les traits d'un divin Orphée.

Marie de l'Incarnation écrivait: "Dès mon enfance, ayant appris que Dieu parle par la bouche des prédicateurs, cela me semblait admirable, et j'avais une grande inclination à les aller entendre."¹ Et un prédicateur américain disait fort justement: "Le prédicateur chrétien se trouve dans la situation la plus solennelle où un homme puisse se trouver de ce côté-ci de la tombe." Exceptez la consécration eucharistique; mais nous avons vu que les deux cas se complètent.

Les orateurs les plus sublimes sont ceux qui ont été à certains moments de leur vie l'organe de tout un peuple, la voix même de la patrie, comme Démosthènes prononçant les Philippiques, Cicéron au moment des Catilinaires, Mirabau à la Constituante. Or l'orateur chrétien, aux yeux de l'esprit de foi — c'est-à-dire à la vérité — est cela tout le temps, et d'une façon bien plus sublime; car il représente, lui, la Patrie éternelle, l'Eglise de tous les mondes, et son Chef divin.

1.—Vie, par Dom Claude, p. 17.

Par là il revêt une autorité que sa personne, si chétive qu'elle soit, ne peut amoindrir. Il est un rôle; il est une voix, et la voix ne dépend que très secondairement de son organe. L'orateur chrétien est une voix de Dieu, *vox clamantis*, et il jouit donc, avec les restrictions indiquées, de l'autorité du Dieu vrai et véridique, du Dieu enseignant, du Dieu législateur, du Dieu qui commande. Le courant qui passe par lui est à la fois illuminateur et moteur, à la seule condition que la canalisation soit correcte. Pas besoin de génie; il suffit de la fidélité. Il est vrai que la fidélité suppose le déploiement du génie si l'on en a, ou du talent, ou du savoir, ou du zèle, bref de tout ce qui est en nous. Mais tout cela, si important qu'il soit, ne fait qu'élargir et multiplier le fait initial, qui déjà par lui-même est grandiose, à savoir l'octroi d'un rôle divin à un petit humain, l'exercice d'une autorité qui demande et obtient le silence comme un droit du ciel, qui s'exprime au nom du ciel, qui, dans la mesure où l'homme joue vraiment son rôle, fait de lui un oracle et lui permet de revendiquer un empire sur les cœurs.

Il y a quelque chose d'émouvant dans le fait d'une assemblée qui se tourne vers un homme pour recevoir de lui, au nom du Seigneur, une parole de vie. Et si l'on prend la chose dans l'autre sens, c'est une étrange impression que d'entendre sa propre voix remplir une église, planer sur les têtes, entrer dans les cœurs pour y porter les pensées divines. Ceux qui ne sentent pas cela sont bien inconscients! Il y a de quoi couvrir de confusion l'orateur et le pénétrer du sentiment de sa responsabilité devant une telle confiance de ses frères et de son Dieu.

Et cela est vrai quel que soit l'homme; mais cela est vrai aussi quelle que soit l'assemblée devant laquelle il parle, si supérieure qu'elle soit, humainement, à ce qu'il

serait lui-même, hormis son mandat. Tous sont égaux devant Dieu : tous sont égaux devant la parole de Dieu. Au pied de la chaire, comme à la sainte table, les rangs s'égalisent, et quand ce serait "un parterre de rois qui écouterait, comme à Erfurt, on n'en dirait pas moins : *Mes frères*, ou *Mes enfants*, ou *Chrétiens*, selon l'âge et les circonstances. Saint Jean Chrysostome ne se gênait pas devant Eudoxie, ni saint Ambroise devant Théodose. Bossuet usait à l'égard de Louis XIV de formes très délicates ; mais il n'en disait pas moins de terribles vérités au roi soleil ; Bourdaloue encore davantage ; ils se sentaient dans leur droit, et ce droit était reconnu.

Que si l'on parle plus spécialement du contenu de la parole chrétienne, l'impression de grandeur se confirme. La parole de Dieu, cela ne signifie pas seulement la parole de la part de Dieu ; mais aussi au sujet de Dieu. Du reste, les deux sens se rejoignent. Dieu parle ; mais Dieu, finalement, ne peut parler que de Dieu. De quoi parlerait-il ? Une seule chose compte pour lui parce qu'une seule chose compte en réalité : c'est lui-même ; lui-même personnellement ou lui-même dans ses expansions, dans son histoire dont il fait la nôtre. Au dedans, Dieu dit son Verbe ; au dehors, il dit l'œuvre de son amour.

C'est une étrange et magnifique fortune que celle de l'orateur chrétien ! Il n'a pas à craindre, comme l'avocat, de se voir réduit à des querelles de mur mitoyen, ou comme l'orateur parlementaire à soutenir de banales interprétations ; il n'a à dire, lui, que de grandes choses. "*Omnia magna quæ dicimus*", écrit S. Augustin.² La "grande cause" et la "grande séance" sont rares ; pour nous elles sont tout le temps. La séance, c'est la Messe,

2.—De Doctrina christiana, IV, 35.

ou une cérémonie liturgique qui en dépend : un drame éternel. La cause, c'est celle du ciel, et des âmes en tant que citoyennes du ciel, et c'est nous qui plaçons cette cause.

Le plus sublime des discours profanes pâtit toujours de l'exiguïté de son sujet ; il s'agit de peu, pour un temps, et l'on ne brasse après tout que de la mort. A l'inverse, le plus simple des discours sacrés grandit de toute l'immensité, de l'universalité et de l'éternité de son objet. Le ciel et la terre passeront, mais l'objet de cette parole ne passera point.

Et à quels sentiments s'adresse l'homme de Dieu ? Que cherche-t-il à émouvoir chez ses auditeurs ? Ce n'est pas l'attrait d'un intérêt immédiat ; ce n'est pas une curiosité passagère, ou une sympathie humaine quelque large qu'elle soit ; c'est ce qu'il y a de plus profond et de plus permanent : le sens de l'infini, l'instinct du bien sans limitation d'influence ou de domaine. Il s'agit de la conscience et de la Voix secrète qui l'inspire ; il s'agit des aspirations incoercibles que tout le temporel ne fait qu'amuser, ou préfigurer, ou servir. C'est dans ces profondeurs que la parole de Dieu pénètre, là qu'elle agit ; car *"la parole de Dieu, dit l'Épître aux Hébreux, est vivante, elle est efficace, plus acérée qu'aucune épée à deux tranchants, si pénétrante qu'elle va jusqu'à la séparation de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moëlles ; elle démêle les sentiments et les pensées du cœur."* (Hebr. IV, 12.)

Et naturellement, les fins qu'on poursuit en attaquant ainsi l'âme jusqu'à ses profondeurs, en faisant appel à ses sentiments les plus élevés et les plus secrets, ce sont les fins également les plus hautes et les plus décisives. Il s'agit de notre tout. Et il s'agit, pour Dieu

lui-même, de son tout, pourrait-on dire, si l'on envisage non sa vie en soi, qui ne dépend de rien, mais la vie mouvementée et comme hasardeuse qu'il s'est donnée en créant, en concevant pour sa créature des fins qui dépendent de concours nombreux, y compris celui de l'homme de Dieu.

Il s'agit ici de former des chrétiens, des saints s'il se peut, des élus pour plus tard, des Christs en participation, des Christs qui reçoivent, comme le prédicateur est un Christ qui donne. Il s'agit de peupler le Royaume de Dieu terrestre, et ensuite le Royaume du ciel; il s'agit de seconder l'effort rédempteur et de l'aider à aboutir. "*Dei adjutores*", des aides de Dieu, voilà ce que nous sommes, et dans un même esprit, et selon les mêmes visées. C'est trop beau !

Certains ont dit : C'est absurdement beau; "la prédication est un genre faux", ne traitant que de chimères. Mais pour l'esprit de foi, n'est-il pas vrai que nous portons véritablement une parole de vie, un secret d'immortalité, un trésor de joie pour toute la douleur du monde, un remède pour toute maladie, un baume pour toute blessure, un apaisement pour toutes les terreurs, de quoi combler tous les désirs, pourvu seulement qu'on nous écoute et que l'Esprit qui en tout homme ne soit pas empêché de dire à l'Esprit qui anime notre parole : Me voici ?

Que nous sachions porter témoignage, et le salut de nos contemporains de bonne volonté est venu, comme le salut de toute la terre est venu lorsqu'a paru le Christ avec son message. Que nous sachions prendre corps à corps la tentation du monde, et par le Christ, notre envoyeur, elle est vaincue. N'est-il pas fulgurant, le discours qu'on met sur nos lèvres, et, avec l'appui en arrière

de tous les faits qui l'autorisent, n'a-t-il pas de quoi enflammer autant qu'éblouir ? "Frère, frère, voici la Voie, la Vérité et la Vie; voici le salut; voici l'indication; voici la réponse. Il n'y a plus d'obscurité, voici la lumière; il n'y a plus de doute, voici la certitude; il n'y a plus d'hésitation, voici la route; il n'y a plus de souffrance, il y a seulement l'épreuve; il n'y a plus de labeur, mais un glorieux service; il n'y a plus de déception, mais l'attente; il n'y a plus de monotonie lassante pour les cœurs excédés de nos riens, il y a l'espérance; il n'y a plus de séparations, mais un pieux au revoir. Frère, frère, il n'y a plus de mort, mais la vie, la commune, l'immortelle vie que mon message vous annonce."

Quand saurons-nous crier tout cela ? L'Evangile le crie; les Epîtres le crient. Et nous ?... Mais quand aurons-nous du moins le sentiment de cette grandeur ?

C'est trop beau, disais-je: on se demande si cela peut aboutir.

Eh bien, en dépit de la facilité qu'on aurait à faire ici du pessimisme, voire de l'ironie, on est bien obligé de dire, à regarder en large et de haut les choses: Cela réussit ! C'est la prédication évangélique qui a changé le monde; cela, on ne le conteste pas. Mais ce qu'elle a changé une fois, la prédication évangélique ne doit-elle pas le changer perpétuellement ? Le monde a toujours besoin d'être changé; aussi l'est-il sans cesse, puisque, de soi "*posé dans la malice*", on en fait, malgré tout, une sainte société: la sainte Eglise.

C'est la prédication qui a créé l'Eglise; c'est elle qui dans l'Eglise réalise ou facilite tout ce qui s'y fait de grand, surtout les grandes âmes. Sans la parole apostolique, il n'y aurait pas de saints, il y en a; il y en a beaucoup; la plupart sont cachés; mais le jugement suprême

les révélera, et ceux qui sont sur les autels témoignent déjà suffisamment de l'efficacité du saint ministère, où la parole joue un rôle capital.

Il y a des hommes de Dieu qui ont bouleversé des pays entiers. Saint Vincent Ferrier a remué l'Europe. Saint Dominique avait fait encore plus que lui. On sait les merveilles réalisées par un François Xavier. Il y eut d'abord saint Paul. Il suffit d'un petit missionnaire pour changer une paroisse, une ville, parfois pour longtemps, et un bon curé, avec des prônes tout modestes, garde sa population comme dans un réseau que n'arrivent pas facilement à briser les influences perverses.

Il faut bien dire que la puissance de la chaire a de nos jours beaucoup baissé. Il y en a beaucoup de causes. La foi est moins vive; l'indépendance est plus ombrageuse; la vie s'est compliquée, s'est laïcisée; le temple, où se concentrait autrefois toute la vie sociale, est concurrencé par beaucoup d'édifices profanes et la liturgie par beaucoup de spectacles; la voix du prêcheur est couverte par beaucoup de voix. N'importe; le rôle à remplir est immense, et il se remplit plus qu'on ne croit. Cela dépend des hommes. "Un rossignol suffit à animer tout un parc endormi."³ La clarté d'un seul flambeau peut passer à mille autres, et s'il y en avait assez, l'embrasement suivrait. On croit moins aujourd'hui à l'institution ecclésiastique; mais on croit plus à l'homme: ce serait à l'homme de faire revenir à l'institution.

Et puis, il y a les âmes individuelles.

Plus d'une âme inscrit en silence
Ce que la foule n'entend pas.⁴

3.—M. Jacques des Gachons: M. de Buffon sur ses terrasses.

4.—Victor Hugo: Les Rayons et les Ombres.

Celles mêmes qu'on croit récalcitrantes et qui le proclament bruyamment sont plus d'une fois touchées au point sensible et s'en ressouviendront :

Et maint faux sage, à ses paroles,
Rit tout haut et songe tout bas.⁵

Aucune parole humaine n'a de tels effets. Ceux-ci ne s'expliquent que par le raccordement des ressources personnelles à une influence plus haute ; par ce fait que le prédicateur est reçu, ainsi que dit saint Paul, "*comme un ange de Dieu, comme un autre Christ*" (Galates, IV, 14) et que sa parole est donc, pour son auditoire, non sa parole seulement, mais une parole de soi irrésistible, irréfragable, décisive, créatrice. Et c'est ce que dit encore saint Paul : "*Vous l'avez reçue (la divine parole) non comme une parole des hommes, mais, ainsi qu'elle l'est véritablement, comme une parole de Dieu, et c'est elle qui déploie sa puissance en vous qui croyez.*" (I. Thess. II, 13.)

Il est bien naturel que le prédicateur catholique, conscient de tant de grandeur dans le rôle qui lui est assigné et de tant de fécondité possible pour sa parole, en attende quelque chose pour lui-même. "*Du fruit de sa bouche, l'homme goûte le bien*", dit le Proverbe (XIII, 2). C'est un immense bénéfice d'avoir été choisi. Ce n'est pas seulement une gloire, c'est une grâce ; car Dieu en nous armant pour autrui nous arme pour nous-mêmes. En prêchant, je me prêche ; en me préparant à instruire, je m'instruis ; en servant d'entraîneur, je marche. "Etant leur chef, il faut que je les suive". Le berger suit le troupeau. Pas toujours ! Beaucoup de brebis nous fe-

5.—Ibid.

raient la leçon. Mais enfin il y a là une ressource admirable. Normalement, l'autosuggestion du bien est une sorte de fatalité pour l'apôtre; il s'impressionne lui-même; il en est "réduit, expliquait plaisamment quelqu'un, à penser ce qu'il dit." C'est son bénéfice. Et ce n'est pas uniquement dans un sens matériel, c'est aussi au spirituel qu'il est vrai de dire: le feu gagne en consumant d'abord sa propre matière.

Du feu qu'elle répand toute âme est consumée,

écrit Lamartine. Saint Paul, proposant à Timothée l'objet de son enseignement, lui écrivait: "*En proposant aux frères ces enseignements... tu te sauveras toi-même et tu sauveras ceux qui t'écoutent.*" (I. Timothée, IV, 6, 16.)

Déjà Socrate, dans le *Georgias*, définissait la rhétorique "l'art de persuader la justice non seulement à la foule, mais à soi-même." Enfin, on cite bien souvent la phrase de Daniel (XII, 3) qui exprime, au bénéfice du prédicateur, de si magnifiques espérances: "*Ceux qui auront enseigné la justice à la multitude brilleront comme les étoiles, éternellement et toujours.*"

A.-D. SERTILLANGES, O.P.,

Membre de l'Institut.



L'ACTION SOCIALE DE LA FEMME

Bien que nous soyons assez à l'abri des courants d'idées qui passent sur le monde, il ne nous est pas possible d'ignorer l'existence du mouvement féministe. C'est l'un des plus vastes et des plus profonds qui aient agité la société moderne. Il n'en est pas non plus qui se soit répandu d'une façon plus rapide et, en somme, plus pacifique. En moins d'un demi-siècle, il s'est imposé à la plupart des pays d'Europe et d'Amérique, et a même réussi à pénétrer ces vieilles civilisations d'Orient qui semblaient figées pour l'éternité. Qu'on le veuille ou non, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste, il y a tout un ordre de choses plusieurs fois millénaire qui est en train de se modifier. La femme n'occupait pas dans le monde toute la place qu'elle pourrait occuper sans faillir à sa mission essentielle : cette place, nous la lui donnerons ou elle la prendra.

D'ailleurs, à mesure que les passions que le féminisme avait soulevées au début s'apaisent, à mesure que ses aspirations se précisent, à mesure que l'idée vraiment chrétienne qui en fait le fond se dégage des outrances qui la défiguraient, à mesure enfin qu'il cesse d'être une chose nouvelle — ce qui est pour quelques-uns un attrait, mais pour un plus grand nombre, un tort — il y a bien des préjugés qui tombent et bien des partis pris qui cèdent. La Semaine Sociale de Nancy, en 1927, apprenait au monde que le féminisme, dans ce qu'il a de légitime et de sain, avait conquis définitivement les forces

1.—Texte de la conférence prononcée le 30 janvier, à la Salle St-Sulpice, par le T. R. P. Forest, O.P.

catholiques de France. C'était l'une des dernières forteresses qui était emportée. Le temps fera le reste.

Il y a toutefois une façon d'être féministe qui n'est au fond que de l'anti-féminisme déguisé. Cela se traduit dans la vie privée par la tendance qu'ont les jeunes filles à s'engarçonner. Elles se croient d'autant plus modernes qu'elles sont moins femmes, qu'elles sont plus libérées de cette réserve qui faisait leur charme et leur attrait. Sur le terrain économique et social, cela devient pour les femmes, la méconnaissance des rôles, des aptitudes et des exigences de leur sexe. On conçoit les rapports avec l'homme comme une lutte d'égal à égal. C'est la lutte des sexes après celle des classes.

Le féminisme n'est pas un effort pour que la femme soit moins femme, mais pour qu'elle le soit si possible davantage. Il doit lui fait prendre conscience de son humanité, mais aussi de sa féminité. Sous une nature identique, l'homme et la femme offrent des différences qui pourront s'atténuer, mais qui ne disparaîtront jamais complètement. Leurs efforts ne doivent donc pas risquer, en s'identifiant, de se neutraliser. Ils doivent au contraire chercher à se compléter et à s'harmoniser. Dans les tâches communes elles-mêmes qui deviennent de jour en jour plus nombreuses, ce n'est pas tout-à-fait le même service qu'on attendra d'ordinaire de l'un et de l'autre. Le vrai féminisme, dit M. George Renard, "est un effort raisonnable, réfléchi pour scruter de plus près la nature de la femme; pour apprécier plus exactement le rendement dont elle est capable; pour en adapter plus utilement les énergies aux opportunités du milieu historique."

Voilà, à la lumière de quels principes, je vais essayer de déterminer maintenant ce que doit être l'action sociale de la femme.

1° *L'action sociale de la femme: son obligation,
sa nécessité.*

En 1904, Pie X, recevant en audience Mgr Delamaire, lui disait, en parlant des femmes catholiques de France; "Il ne suffit plus qu'elles s'enferment dans les œuvres de bienfaisance proprement dites. Dites leur combien le pape leur recommande l'action sociale." Tout récemment, dans une lettre à l'Archevêque de Breslau, S. S. Pie XI, après avoir recommandé, une fois encore, l'action catholique et sociale qui est, disait-il, "comme la prune de nos yeux", ajoutait qu'elle doit être "une action universelle et unie des catholiques sans distinction d'âge, de sexe, ni de conditions sociales."

Ces paroles, que je choisis entre une multitude d'autres semblables, nous apportent la consécration du rôle nouveau que la femme est appelée à jouer dans la société et dans l'Eglise. Jusqu'ici son activité s'était concentrée au foyer ou dans son rayonnement immédiat. Au-delà, c'était le domaine de l'homme. La famille, la société, l'Eglise étaient-elles attaquées, la femme, comme l'enfant n'y pouvait rien. Elle se contentait de subir les lois qu'elle n'avait ni faites, ni inspirées, et quand elles étaient mauvaises, d'en souffrir. Et puis, un jour, elle a compris que l'humanité c'est elle et c'est nous. Elle a compris que, n'étant pas une mineure, elle se devait de partager avec l'homme l'honneur de veiller aux destinées du monde où elle vit. Ce jour-là, je prétends que la civilisation a fait un progrès et que l'idée chrétienne a achevé une conquête. Parmi les bienfaits du féminisme, je mettrais au premier rang celui d'avoir éveillé chez la femme la conscience sociale.

Et pourtant, il en est qui ne se résignent qu'avec peine à voir la femme dans ce rôle nouveau. Qu'elle soit

frivole et coquette, qu'elle courre les bridges et les thés, qu'elle flirte et qu'elle danse, cela ne les offusque pas : c'est si féminin. Ils réserveront leurs moqueries, quand ce n'est pas leur colère, à celles qui donnent au monde l'admirable exemple de leur dévouement. Voilà même ce qu'on a appelé parfois la conception traditionnelle et chrétienne du rôle de la femme. Traditionnelle, peut-être ; chrétienne, jamais !

Si l'action sociale est, pour la femme, un devoir, elle est, pour le pays, une nécessité. Nous avons besoin de vous, en premier lieu, Mesdames, pour assurer la solution d'un grand nombre de problèmes féminins. Je ne sais pas s'il viendra un jour où les intérêts de la femme se confondront avec les intérêts de tous. Ce que je sais, c'est qu'il y a, à l'heure actuelle, des besoins, des misères, des injustices qui sont propres à la femme. Il n'est pas juste, il n'est pas désirable que vous soyez tenues à l'écart le jour où on tentera d'y remédier. Nous avons des raisons de croire d'ailleurs que beaucoup de ces problèmes resteront en souffrance tant que la femme ne représentera pas une force avec laquelle il faut compter. Des neuf articles sur lesquels la Fédération S. J. Baptiste attirait, l'an dernier, l'attention du Gouvernement, huit concernaient directement la femme. Aucun d'entre eux, m'a-t-on dit, n'a eu l'honneur d'une discussion publique.

Nous avons besoin de vous, en second lieu, Mesdames, pour sauver la morale de jour en jour plus menacée. C'est avec vous qu'elle a fléchi, et c'est grâce à vous qu'elle se relèvera. Vous me direz que la morale est affaire de conscience et partant d'éducation ? Oui et non. Quand l'opinion publique cède de toutes parts, quand l'immoralité s'impose avec l'autorité de la mode ou se glisse sous le couvert des conventions sociales, l'action individuelle ne suffit plus, il faut recourir à

l'action sociale. Des ligues se sont formées, l'an dernier, contre les modes immodestes. C'est une heureuse initiative, mais qui ne touche qu'à un aspect du problème. Le problème dans son entier est plus complexe et réclame une action plus vaste.

Dans la plupart des pays, enfin, l'action sociale s'identifie avec l'action catholique, et devient la défense ou la restauration des institutions chrétiennes. A ce point de vue, l'Eglise traverse, en notre province, une des périodes les plus heureuse de son histoire. Il y aurait quelque ingratitude à le contester. Ne nous faisons pas illusion pourtant. De tous côtés les forces qui dissolvent pénètrent chez nous. La façade est intacte et en impose, mais derrière cette façade, que voyons-nous ? Une religion en partie de routine et de surface ; des défections intellectuelles de plus en plus nombreuses, avouées ou non ; des lassitudes et des impatiences. L'heure n'est peut-être pas éloignée où les forces catholiques devront, comme partout ailleurs, se compter et se serrer. Il faudra, à ce moment, que la femme soit à nos côtés, non pas comme une puissance inerte et dispersée, mais comme une puissance fortement organisée et entraînée depuis longtemps à l'action extérieure. Cela dépend d'elle, mais cela dépend aussi de nous. Hâtons-nous donc de lui en fournir les moyens.

Avant de passer à l'étude de ces moyens, il me faut examiner une objection à laquelle mes réflexions précédentes ont dû, plus d'une fois, se heurter dans vos esprits. Il y a quelques années, au moment où nous discussions le principe du suffrage féminin, je reçus, un jour, d'un loustic une carte postale représentant un vieux coq maigre et ébouriffé. On lisait au-dessous : depuis que ma femme s'occupe d'élections, c'est moi qui suis obligé

de couvrir les œufs. C'était, sous une forme piquante, l'objection dont je parle: si vous orientez la femme vers l'action extérieure, que deviendra le foyer ?

Je ne crois pas qu'il y ait un sociologue chrétien, ou simplement sérieux, qui mette en doute que le rôle principal de la femme ne soit son rôle d'épouse et de mère. A l'affirmation: la femme est faite pour être mère, des féministes ont parfois répondu: comme l'homme pour être père. Ce n'est pas exact. La maternité occupe une toute autre place dans la vie de la femme, que la paternité dans celle de l'homme. Le titre de mère, avec tout ce qu'il comporte, restera, demain comme hier, l'un des plus beaux que la femme puisse porter. A sa fille Constance qui lui parlait "du mérite un peu vulgaire de faire des enfants", Joseph De Maistre répondait: "Faire des enfants, ce n'est que de la peine, mais le grand honneur est de faire des hommes, et c'est ce que les femmes font mieux que nous." La femme ambitionne de plus en plus de faire des tâches d'homme; il y a une tâche, en tout cas, qu'elle est la seule à pouvoir faire. Il convient donc que toutes les autres lui soient subordonnées.

Le mariage, d'ailleurs, est peut-être encore, pour la femme, la formule la moins mauvaise du bonheur. Je ne sais plus qui a dit que la vraie solution du problème féministe consisterait en ce que chaque homme se chargeât du bonheur d'une femme. Seulement, aucun pays n'a encore osé faire une loi pour y contraindre. Alors, entre le mariage et le cloître, il y aura toujours ce "no man's land" où errent celles qui attendent et celles qui se résignent. Voilà, pour l'action sociale, un premier bataillon aux énergies intactes et en partie inemployées, un premier bataillon qui ne manquerait ni de fougue, ni d'allant. Ajoutez-y toutes celles dont les foyers sont

restés vides, ou se sont peu à peu dépeuplés, et nous en aurons beaucoup plus qu'il n'en est besoin pour constituer les cadres de vastes et nombreuses organisations. Quant aux autres, elles apporteront, ce qui est possible dans n'importe quelle condition, leur influence, leur aide financière, ou simplement leur nom.

Nous ne demandons pas à la femme de désertir son foyer; nous lui demandons d'élargir son regard et d'agrandir son horizon. "Le foyer, a-t-on dit, est bien plus grand, bien plus beau que ne le pensent nos législateurs." Le foyer, il est partout où se discutent les intérêts familiaux d'un pays, partout où se fabriquent les lois sur le mariage et sur l'éducation des enfants. En 1917, quand le bill établissant des cours de divorce dans toute l'étendue du Canada, y compris la Province de Québec, passait, en seconde lecture, au milieu d'un inexplicable silence, pensez-vous que s'il s'était trouvé des organisations féminines pour faire entendre le cri de protestation que tout le monde attendait, pensez-vous, dis-je, qu'elles n'auraient pas servi leurs foyers et tous les foyers canadiens ? C'est en tant qu'épouses et mères que nous leur demandons de monter la garde autour de ces institutions saintes qui sont le mariage et l'école. C'est en tant qu'épouses et mères que nous leur demandons de tenir les yeux ouverts sur cette société où vivent leurs maris, et où leurs enfants seront jetés demain. C'est en tant qu'épouses et mères, enfin, que nous leur demandons d'être prêtes pour l'heure où tout ce qu'elles aiment sera mis en jeu, et où elles devront, pour le défendre, compter surtout sur elles-mêmes.

2° *L'Action sociale: ses moyens.*

A côté de ceux qui s'opposent à toute action sociale ou civique de la femme, il y a ceux qui en mettent en

doute l'efficacité à cause de son peu de compétence en ces matières. Je serais tenté de répondre d'abord : pourquoi aurait-elle besoin d'être compétente ? Dans un temps où les deux tiers des citoyens — je dis les deux tiers pour être bien sûr de ne pas exagérer — n'entendent à peu près rien aux programmes sur lesquels ils sont appelés à se prononcer ; dans un temps où l'on n'exige même pas de ceux qui sont chargés des destinées du pays le diplôme que l'on requiert de celles qui veulent enseigner à des bébés de six ou sept ans, je trouve pour le moins exagéré que nous nous montrions si exigeants vis-à-vis d'elle. J'ajouterai pourtant : la femme ignore les questions sociales et civiques ? Eh bien ! Hâtons-nous de l'en instruire ; il y aura au moins la moitié du genre humain qui y entendra quelque chose.

Et ceci m'amène à vous parler des différents moyens qui peuvent assurer l'efficacité de l'action sociale de la femme, et dont le premier est précisément : l'instruction civique.

Ceux qui viendront après nous croiront rêver quand ils liront qu'il fut un temps où la femme devait lutter pour avoir accès à certaines sources du savoir ; un temps où la philosophie, la science, les études classiques elles-mêmes étaient des substantifs masculins. Shopenhauer définissait la femme : un être aux cheveux longs et aux idées courtes. Il vous a plu de donner un démenti complet à cette définition. Vos cheveux pourront même allonger sans que pour cela elle devienne plus vraie. Est-ce à dire que l'instruction finira par être identique pour les deux sexes ? Si nous écartons la question de droit, si nous faisons exception de celles toujours plus nombreuses qui font de l'étude une carrière ou s'orientent

vers une profession, il semble, au contraire, que les études masculines et féminines ont tendance à aller dans des sens divergents. Pendant que la spécialisation à outrance détourne l'homme des idées générales, pour le fixer sur un point de plus en plus limité du savoir, il appartiendra à la femme de recueillir cet héritage et de devenir, dans le monde, la gardienne de la culture comme elle l'était déjà des belles manières et du bon langage.

Le même souci de compléter l'effort de l'homme — tout en tenant compte des goûts et des aptitudes de son sexe — doit diriger la femme dans l'étude des questions sociales. Il ne s'agit pas évidemment d'une division du travail, mais d'une orientation des activités. Pendant que l'esprit de l'homme est de plus en plus absorbé par les problèmes financiers, industriels et autres semblables, l'attention de la femme devra se concentrer, au contraire, sur ceux qui regardent la religion, la morale et la famille. C'est le vœu qu'exprimait le Cardinal Gasparri, dans la lettre qu'il adressait au Président des Semaines sociales de France, au début de la semaine de Nancy. Il disait: "Que si, au delà du foyer qui croulerait si elle cessait d'en être la reine, les mœurs et les lois ouvrent de plus en plus à la femme, de nos jours, les sphères élargies de la culture intellectuelle, de l'action sociale et de la vie civique elle-même, il lui incombera à un titre spécial d'utiliser ces nouveaux moyens d'influence, pour promouvoir partout le respect de la vie familiale, le souci de l'éducation chrétienne des enfants, l'énergique protection de la moralité publique."

Même resserrée dans ces limites, l'action sociale n'est pas une chose qui s'improvise. Elle requiert, pour être efficace, une formation tant théorique que pratique. Il y a des principes dont il faut se pénétrer, des expé-

riences faites ailleurs qu'il faut connaître, enfin, des besoins locaux qu'il s'agit d'étudier à la double lumière de ces principes et de ces expériences.

Soyons assurés que le premier pas dans la voie de cette action sociale si souvent recommandée par les papes, c'est la création de l'élite. C'est pour l'assurer, et, en même temps, pour préparer les femmes à ce que le Congrès de Rome appelait l'apostolat par le vote, que des Ecoles Normales Sociales ont été fondées, en différents pays, en particulier en France et en Belgique. Des initiatives ont été prises en ce sens par la Fédération Saint-Jean-Baptiste, avec le concours de l'Université de Montréal. Souhaitons qu'elles se continuent, qu'elles se développent et surtout qu'elles se généralisent.

"Les femmes, disait M. Maurice Deslandres, les femmes catholiques plus que les autres, puisque leur religion leur fait du dévouement une obligation, devraient se préparer, comme très souvent les autorités religieuses les y convient, à leur rôle de demain. Elles devraient, par l'étude des problèmes sociaux, s'initier aux conditions de la vie de la société, à ses besoins, à ses plaies, à ses maux, aux dangers de mort qui, sans cesse, se développent en elle. Elles devraient s'enquérir des remèdes qui ont déjà été imaginés et pratiqués, pour que au jour où le bulletin de vote leur sera donné, unies dans une même volonté clairvoyante et généreuse de progrès social, elles en fassent non pas une arme de parti, mais un instrument bienfaisant de salut public."

A l'instruction civique, il faut joindre l'organisation. L'Union catholique des femmes d'Italie nous montre ce qui peut être réalisé en ce sens. Elle comprend des cercles paroissiaux ayant chacun son Conseil et son aumônier. Les cercles d'un même diocèse sont dirigés par

un Conseil central, assisté d'un aumônier diocésain. Il y a enfin, à la tête de l'Union, un Conseil suprême, ayant ses bureaux à Rome, et dont la présidente est nommée par le Pape lui-même. Dans un milieu, en immense majorité catholique comme le nôtre, imaginez la puissance d'une association comme celle-là. Des milliers de volontés féminines unies dans une même pensée de dévouement, dans un même désir d'action. Que ne pourrions-nous pas en attendre ?

Dans la lettre autographe qu'il adressait, tout récemment, à la Présidente de l'Union internationale des ligues féminines catholiques, S. S. Pie XI s'exprimait ainsi : "Considérant tout ce que vous avez proposé pour un développement ultérieur plus large de l'Union, Nous avons l'assurance qu'à votre activité éprouvée et toujours soumise aux directives de l'Eglise, l'Episcopat s'empres- sera d'apporter sa pleine approbation, avec son efficace et bienveillant appui, et que le clergé se fera un devoir de vous donner l'appoint d'une assistance soutenue, l'Action catholique, comme nous l'écrivions nous-même dans notre première Lettre Encyclique, étant désormais partie intégrante du ministère paroissial."

Cette lettre, à laquelle la Présidente de l'Union avait l'ordre de donner la plus grande publicité dans tous les pays, nous apporte, vis-à-vis de nos ligues féminines catholiques, la volonté expresse du pape. Or, ce n'est un mystère pour personne, ces ligues végètent chez nous. Contrairement à ce qui se passe, dans la plupart des autres pays, elles se heurtent presque partout à la routine, à l'indifférence, quand ce n'est pas au préjugé et au parti pris. Qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'arracher la femme à son foyer et de la faire descendre dans la rue. Il s'agit simplement, comme je l'ai déjà établi, de diriger vers

l'action sociale et catholique des forces qui se gaspillent et des dévouements inemployés. Qu'on ne dise pas non plus qu'on va orienter la femme vers la politique. De par la volonté, maintes fois exprimée, du Souverain Pontife, nos associations catholiques de femmes se tiennent en dehors et au-dessus de tous les partis. Je puis témoigner ici que ce n'est pas seulement, chez elles, un acte d'obéissance, mais aussi une attitude qui répond à leurs convictions les plus intimes.

Il y a dans ce mouvement qui entraîne les femmes vers l'activité extérieure un fait nouveau dont nous ne pouvons mesurer les conséquences lointaines. La femme organisée sera l'une des grandes forces de demain. Cette force, la laisserons-nous nous échapper ? Laisserons-nous les politiciens s'en emparer ? Les clubs libéraux et conservateurs couvrent déjà le pays. Ils se multiplient d'une façon qui contraste étrangement avec le peu d'expansion de nos ligues catholiques. Le jour où la politique se sera emparée de la femme, elle sera à jamais perdue pour toute action sociale indépendante, la seule pourtant qui puisse être efficace.

Nous avons, nous catholiques, un désavantage marqué sur nos adversaires. C'est celui d'arriver presque toujours bons derniers. Nous avons attendu pour fonder des syndicats catholiques que la plupart de nos ouvriers fussent déjà dans des syndicats neutres. Nous avons attendu pour songer qu'il pouvait y avoir un cinéma moral et bienfaisant que le goût fût déformé et le retour en arrière à peu près impossible. C'est ainsi partout et toujours. On dirait qu'aucune expérience ne nous profite, qu'aucune désillusion ne nous instruit.

Parmi les besoins de l'heure présente, je n'en vois pas de plus urgent, de plus gros de conséquences pour

l'avenir, que l'organisation de l'action sociale féminine. C'est aujourd'hui qu'il faut y songer; demain, il sera trop tard. Fions-nous à la clairvoyance de nos adversaires. C'est l'un d'entre eux, Bebel, qui disait: "Là où se portera la femme pour le grand mouvement social, là sera la victoire."

Un dernier moyen d'action sociale que les mœurs et les lois offrent de nos jours à la femme est le droit de vote. Il n'est pas dans mon intention de vous parler du suffrage féminin en général, ni encore moins du suffrage provincial. Ce sont des questions étrangères au sujet que j'ai entrepris de traiter devant vous ce soir. Le point précis que je veux aborder est celui-ci: là où le suffrage féminin existe — et il existe, dans Québec, pour les élections fédérales — peut-il devenir un instrument d'action sociale, et à quelles conditions ?

La femme obtint le droit de vote, pour la première fois, en 1869, dans le Wyoming. Ce n'est qu'en 1893 qu'elle enregistra une seconde victoire dans le Colorado. Depuis 1904, 44 pays ont adopté le suffrage féminin. Les vieux peuples d'Orient eux-mêmes se sont ébranlés et ont emboîté le pas derrière l'Occident. Cette ascension soudaine et presque générale des femmes à la direction des affaires publiques reste un des grands faits de l'histoire. Fait heureux ou malheureux, il est assez vain, après coup de le rechercher. Ce qui importe davantage, c'est de déterminer quelle doit être l'attitude de la femme en face de ce fait.

Je ne crois pas qu'on puisse contester que, là où il existe, le droit de vote mette entre les mains de la femme une des plus grandes forces de l'heure présente, et lui fournisse, en même temps, un moyen facile et efficace d'action catholique et sociale. "Les législateurs, disait

Viviani, font les lois pour ceux qui font les législateurs." Cette crainte de l'électeur qui, en politique, est le commencement de la sagesse, voilà ce qui donne à l'octroi du vote aux femmes, une portée qu'on aurait tort de sous-estimer. Nos adversaires ne s'y trompent pas. M. François Veuillot écrivait, en 1922, à l'Action Catholique de Québec: "Il y a trente ans, les catholiques de France, en général, considéraient le suffrage féminin comme une utopie dangereuse et d'ailleurs comme une chimère irréalisable: il obtenait, par contre, l'adhésion des partis avancés. Aujourd'hui, nous constatons que les positions tendent à se retourner, si le retournement n'est pas déjà aux trois quarts accompli." Pourquoi? Parce que les radicaux redoutent le vote de la femme française, ce qui est déjà, pour les catholiques, une raison suffisante de s'y rallier.

Les conditions peuvent varier de pays à pays: le droit de vote étant toujours une force, constitue un devoir et crée une responsabilité. Le danger qui guette la femme électrice, c'est le danger de la politique. Il faut pourtant se garder ici d'une confusion. La politique peut s'entendre de deux façons. On peut l'entendre d'abord au sens des anciens: elle devient alors la recherche des intérêts supérieurs de la religion et de la société, et se confond avec l'action sociale. On peut l'entendre, en second lieu, au sens étroit et moderne d'une lutte de partis. C'est contre le danger de la politique prise dans ce second sens que l'autorité religieuse n'a cessé de mettre les femmes en garde. En effet, si le suffrage féminin ne doit avoir d'autre résultat que de multiplier le nombre de ceux qui voteront "bleu" ou "rouge" par tradition et par esprit de parti, je ne vois vraiment pas ce que le pays pourrait y gagner.

Seulement, il n'y a pas de nécessité qu'il en soit ainsi. Je sais bien que le nombre des femmes qui feront de leur droit de vote un instrument d'action sociale sera toujours limité. Il vous appartient, Mesdames, et il nous appartient à nous qu'il le soit de moins en moins. Contre l'esprit de parti, qui n'est pas propre à tel ou tel pays, mais inhérent au régime lui-même, je ne vois pas d'autre remède que la formation de la conscience sociale chez la femme, et sa solide organisation sur la base des intérêts féminins, moraux et religieux du pays. L'action par le vote s'identifiant avec l'action sociale, il n'est pas étonnant que les moyens propres à assurer l'efficacité de l'une et de l'autre soient eux aussi identiques.

A ces moyens nouveaux que notre temps a mis à votre disposition pour le service de l'Eglise et de la patrie, je me reprocherais de ne pas joindre celui qui, pour être plus ancien, n'en reste pas moins encore le meilleur : à savoir, le foyer. "La femme, disait le P. Sertillanges, dispose de tout, dans la vie publique, parce qu'elle dispose du foyer d'où tout part, où tout revient pour se retremper." Il ajoutait : "Croyez, Mesdames, que là est pour vous le meilleur travail, celui pour lequel vous êtes armées de toute-puissance, celui qu'on ne vous arrachera pas... vivifier, promouvoir la poussée toute première de la vie sociale, celle qui commence dans votre cœur dès avant le berceau, et qui se poursuit en lui, et qui s'enrichit au-delà de tous les rayonnements du foyer dans la vie humaine."

* * *

Je termine par où j'ai commencé. Le féminisme est en train de transformer la face de notre vieux monde. La femme a été arrachée à son foyer et jetée au milieu

des hasards et des dangers de la lutte pour la vie. Elle travaille mariée pour remplacer le salaire du mari ou suppléer à son insuffisance. Elle travaille en attendant le mariage "comme en naufrage, dit encore le P. Sertilanges, on attend dans une barque le passage d'un vaisseau; ou si le vaisseau se laisse attendre et si le mari ne vient pas, pour essayer de se passer de lui et, ne pouvant vivre en femme, vivre tout court, fût-ce en vivant en homme." On la retrouve à l'école des philosophes et dans les laboratoires des savants. Elle monte à l'assaut des professions libérales. Bien que la société française, avec ses vieux cadres rigides et son esprit traditionnel, ait été plus réfractaire que d'autres à cette évolution moderne, il y a à Paris seulement 315 étudiantes à l'Ecole de médecine. 178 sont au Palais et 249 exercent l'art dentaire. Des lois récentes ont ouvert à la femme la vie publique. Elle siège dans les Sénats et dans les Chambres de députés; elle gravit un à un tous les degrés de l'échelle administrative. Oui, c'est bien un monde nouveau plein d'imprévu et de mystère qui s'ébauche sous nos yeux.

En présence de ce fait social, les esprits se partagent en deux. Il y a ceux qui regardent vers le passé pour le regretter et ceux qui regardent vers l'avenir pour le préparer. Les premiers se contentent de gémir sur ce qui disparaît; les seconds se demandent par quoi on pourrait le remplacer. Les premiers voient dans cette nouveauté une puissance pleine de dangers à laquelle il faut barrer la route; les seconds y voient une force dont il importe de s'emparer. Il est bon qu'il y ait les deux; mais l'histoire et la philosophie semblent nous incliner plutôt à regarder vers l'avenir.

Je sais bien que la période d'adaptation du féminisme sera longue et périlleuse. Je sais qu'il y a des choses

que nous aimions à croire éternelles qui seront emportées. Je crois même qu'il y a, Mesdames, des conquêtes que vous ambitionnez, des libertés que vous revendiquez et qu'à l'expérience vous finirez par dédaigner. Mais je ne vois pas pourquoi le monde de demain ne vaudrait pas celui d'hier et celui d'aujourd'hui.

Y aura-t-il plus de bonheur pour vous, Mesdames ? Je ne le crois pas. Une joie nouvelle en emporte d'ordinaire une ancienne, et quand on supprime une peine, on en crée souvent une autre. Et puis, il y a le cœur humain toujours habile à se créer de nouvelles chimères, le pauvre cœur humain que rien n'arrive à fixer. Le bonheur étant le nom que l'on donne aux choses qui nous manquent, il restera insaisissable et la poursuite pleine d'angoisse se continuera.

Seulement, il vous appartient qu'il y ait dans le monde de demain, un peu plus de lumière, un peu plus de justice et un peu plus d'amour. C'est pourquoi nous nous tournons vers vous avec confiance. Les yeux fixés sur cet avenir, où nous logeons des espoirs qui ne sont peut-être après tout que des illusions, nous vous redisons ces beaux vers de Francis Thompson :

Daughter of the ancient Eve,
We know the gifts ye gave and give;
Who knows the gifts which you shall give,
Daughter of the Newer Eve ?¹

M.-C. FOREST, O.P.

— ★ —

1.—Femmes d'hier, nous connaissons les présents que vous nous avez faits et que vous nous faites encore; Qui dira ceux que vous nous ferez, vous, femmes de demain.

BULLETIN DE DROIT CANONIQUE

Le Jubilé du Souverain Pontife

Par Constitution Apostolique du 6 janvier 1929, Sa Sainteté Pie XI a accordé un Jubilé universel extraordinaire, à l'occasion du cinquantième anniversaire de Son Ordination sacerdotale. Ce jubilé durera toute l'année 1929. Il a pour but "l'augmentation de la foi, l'amendement des mœurs, et surtout la sanctification du clergé."

Qui peut gagner le Jubilé ? Tous les fidèles, en principe, peuvent gagner le Jubilé, c.à.d. obtenir la rémission de tous leurs péchés. Cependant, les fidèles qui seraient *nommément* sous le coup d'une censure ou publiquement déclarés tels, ne pourraient bénéficier du Jubilé qu'après avoir, au for externe, donné les satisfactions requises par le droit; en faveur de ces derniers, toutefois, il est statué que si, au for interne, ils cessent sincèrement d'être coutumaces et se montrent bien disposés, ils pourront être absous au for sacramentel — tout scandale évité — temporairement, et seulement aux fins de gagner le Jubilé, mais avec l'obligation de se soumettre, le plus tôt possible, aux exigences du droit pour le for externe.

Conditions.—Les conditions requises pour gagner le Jubilé sont la visite d'églises, des jeûnes, la confession et la communion, et une aumône. Examinons en particulier chacune de ces conditions:

1° *Visites d'églises.*—Les fidèles qui ont domicile ou quasi-domicile dans le diocèse de Rome, doivent visiter deux fois les Basiliques de Latran, de Saint-Pierre, et de Sainte-Marie Majeure; ils doivent, chaque fois, prier aux

intentions précitées du Pape et, en général, pour la conversion des pécheurs, l'extirpation des hérésies et des schismes, la paix et la concorde entre les princes. Que si, à cause de la distance ou de tout autre juste empêchement, les fidèles — surtout ceux des environs de Rome — domiciliés dans ce diocèse, peuvent difficilement se rendre dans ces Basiliques, ils pourront obtenir de leurs confesseurs la permission de visiter une autre église paroissiale ou un oratoire public, où il est d'habitude de célébrer le Sacrifice de la Messe.

En dehors du diocèse de Rome, les fidèles devront faire, deux fois, la visite de trois églises ou oratoires désignés par l'Ordinaire du lieu; que si, en un endroit, il n'y a pas trois églises ou oratoires, l'on fera trois fois la visite de deux églises ou oratoires, ou six fois la visite d'une église ou d'un oratoire.

Pour les visites *par groupes*, l'Ordinaire pourra en diminuer le nombre.

N.B.—Les visites peuvent être faites, en partie dans un diocèse et en partie dans un autre, ou même, en partie dans un endroit et en partie dans un autre endroit.

2° *Jeûnes*.—En outre des jours de jeûne et d'abstinence d'obligation, il faudra, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, faire deux jours de jeûne et d'abstinence.

3° *Confession et communion*.—Pour gagner l'Indulgence du Jubilé, il faudra une confession et une communion spéciales; la confession et la communion annuelles de précepte ne suffisent pas. Au sujet de la confession, il faut observer qu'il est demandé une confession "dans laquelle on soit absous de ses péchés."

Pour toute la période du Jubilé, les CONFESSEURS reçoivent des pouvoirs exceptionnels, tout en conservant les facultés extraordinaires et déléguées qu'ils peuvent

avoir reçues : ils peuvent absoudre les pénitents bien disposés, de tous les cas réservés avec ou sans censure, excepté les cas de violation du secret du Saint-Office, les cas *très spécialement* réservés au Souverain Pontife (cc. 2320, 2343, 2367 et 2369) et aussi les cas pour lesquels, même après en avoir obtenu l'absolution en vertu du c. 900, l'obligation demeure de recourir à la S. Pénitencerie et d'obtempérer à ses ordres (p. ex. le décret du 16 novembre 1928) ; ils peuvent, en outre, dispenser de tous les vœux *privés*, même de ceux qui ont été faits sous serment, excepté toutefois les vœux que le c. 1309 réserve au Saint-Siège,¹ et excepté aussi le vœu accepté par une tierce personne, à moins que cette dernière ne cède son droit et ainsi, renonce au dommage que la dispense pourrait lui causer ; les confesseurs peuvent, aussi, dispenser les fidèles empêchés pour une cause juste et raisonnable, de l'accomplissement de l'une ou de toutes les œuvres prescrites en les commuant pour d'autres.

N.B.—Les confesseurs ne peuvent faire bénéficier de leurs pouvoirs que les fidèles qui ont l'intention sincère de gagner le Jubilé, et d'accomplir les œuvres prescrites ; que si, cependant, après avoir obtenu sincèrement le bienfait de l'absolution du Jubilé, des fidèles ne peuvent, à cause d'empêchements raisonnables, accomplir les autres œuvres prescrites, ils gagent néanmoins l'indulgence.

Il est recommandé aux confesseurs de ne se servir de leurs facultés qu'au for de la conscience ; ils peuvent s'en servir même en dehors de la confession, à moins évidemment qu'il ne s'agisse de l'absolution sacramentelle des péchés.

1.—Vœu de chasteté parfaite et perpétuelle ; vœu d'entrer dans une religion à vœux solennels.

4° *Aumône*.—Pour gagner l'Indulgence du Jubilé, il faut, enfin, faire une *aumône* proportionnée à l'état de fortune et à la piété de chaque fidèle; cette aumône doit être faite en faveur d'une œuvre pie, et, entre toutes les œuvres, le Pape recommande l'Oeuvre de la Propagation et de la Préservation de la foi.

L'Indulgence à gagner. Tous les fidèles qui remplissent les conditions susdites peuvent gagner l'Indulgence du Jubilé, c.a.d. la rémission complète de tous leurs péchés. Cette indulgence plénière est applicable soit aux âmes du purgatoire, soit au fidèle lui-même qui fait le Jubilé; elle peut être gagnée, non pas seulement une ou deux fois, mais autant de fois que sont accomplies les œuvres prescrites; par suite, un fidèle qui fait, cinq fois, la double série des visites, les deux jours de jeûne et d'abstinence, la confession et la communion ainsi que l'aumône, peut gagner, cinq fois, l'indulgence jubilaire.

N.B.—Il faut remarquer, cependant, que ce n'est qu'au premier gain de l'Indulgence du Jubilé que les confesseurs peuvent se servir, même plusieurs fois, des facultés spéciales qui leur sont concédées aux fins du Jubilé.

Au cours de l'année jubilaire, les Indulgences accordées par ailleurs pour des œuvres distinctes des œuvres prescrites pour gagner le Jubilé, demeurent en force. Bien plus, afin d'augmenter chaque jour davantage l'esprit de prière, la Constitution déclare que sans aucun détriment pour les Indulgences déjà accordées, les fidèles pourront gagner une indulgence de sept ans et de sept quarantaines chaque fois qu'ils feront une prière devant le Saint-Sacrement, aux intentions du Souverain Pontife; si cette visite pieuse au Saint-Sacrement se faisait chaque jour pendant une semaine, les fidèles pourraient gagner

une indulgence plénière aux conditions ordinaires (confession et communion).

Enfin, tous les prêtres reçoivent le privilège *personnel* d'une Indulgence plénière applicable à *une* âme du purgatoire, chaque fois qu'ils célèbrent le saint Sacrifice de la Messe.

Les religieux et le Jubilé.—Tous les religieux et tous ceux qui tombent sous cette appellation dans la seconde partie du deuxième livre du Code, peuvent être dispensés, soit individuellement, soit collectivement, par leurs supérieurs immédiats, des œuvres prescrites, à la condition qu'il y ait commutation de ces œuvres pour d'autres non déjà commandées sous précepte; les Congrégations religieuses laïques² reçoivent cette dispense du *prêtre* qui les régit au for externe; s'il y a nécessité, le propre confesseur peut dispenser. (A. A. S. 1929, p. 5.)

L'Action catholique

Dans une Lettre au cardinal-archevêque de Breslau, S. S. Pie XI a rappelé les principes fondamentaux de l' "Action catholique", dont les principaux sont les suivants: 1° *Nécessité* de l'action catholique déjà attestée par l'apôtre saint Paul, et d'autant plus grande, en ces derniers temps, que plus grands sont les dangers qui menacent la foi et les mœurs, et plus grande la pénurie de prêtres; réclamer l'action catholique, c'est, pour le Pape, continuer la politique de ses prédécesseurs, et accentuer les directions déjà données. 2° Le *véritable caractère* de l'action catholique est une participation des laïques à l'apostolat hiérarchique: faire de l'action catholique, ce n'est pas seulement se préoccuper de sa per-

2.—L'on appelle "religions laïques" celles dont la majorité des membres ne sont pas orientés vers le sacerdoce.

fection chrétienne personnelle (ce qui est toujours principal), mais c'est réunir dans un véritable apostolat les catholiques de tout ordre par la collaboration des sentiments et des œuvres sous l'autorité des évêques; les fidèles qui s'unissent ainsi au service de la hiérarchie ecclésiastique reçoivent d'elle un mandat et un stimulant, et leur action devient non pas extérieure mais spirituelle, non pas terrestre mais céleste, non pas politique mais religieuse, comme le mandat divinement confié à l'Eglise.

3° *Conditions d'exercice*: l'action catholique pourra être appelée *sociale* si elle se propose l'avènement du règne du Christ, source de tous les biens; si elle obéit avec modestie aux lois de Dieu et de l'Eglise; si elle demeure étrangère aux desseins humains, si elle favorise l'union de tous les chrétiens de toutes nations dans les choses de foi et de mœurs; surtout, si elle se préoccupe de répandre les principes de la doctrine chrétienne, de les défendre, et de les promouvoir. 4° *Universalité de l'action catholique*: l'action catholique s'offre à tous les fidèles, quels que soient leur âge, leur sexe, leur situation, leur origine, pourvu que leurs efforts ne s'opposent pas à la doctrine du Christ; et la raison en est qu'elle travaille à l'éducation complète, c.à.d. piété solide, connaissance approfondie de la saine doctrine, intégrité des mœurs, sans lesquelles il ne peut y avoir de véritable apostolat. Toutefois, l'action catholique, en pratique, variera en tenant compte de l'âge, du sexe, des conditions de temps et de lieu; elle ne saurait s'astreindre à telle forme particulière: autre sera celle de la jeunesse, et autre celle de l'âge mur; elle recevra son unité de l'unité de gouvernement et de la coordination des efforts. Elle visera non seulement à la bienveillance mais à l'aide et au secours, pour le plus grand bien de l'Eglise et de la Société civile.

Cette action catholique n'interrompt pas la voie aux fonctions publiques; au contraire, elle y préparera par la sanctification de la vie et l'observance de tous les devoirs. 5° *Services que peut rendre l'action catholique*: elle donne à l'Etat de bons citoyens en leur inculquant la charité; elle soutient l'Etat en ordonnant à ses membres d'obéir à l'autorité et aux lois légitimes; elle favorise l'intégrité des mœurs; elle veille sur la conservation de la société domestique; elle prêche la concorde entre citoyens.

Comment, dès lors, refuser de voir, dans l'action catholique, une source de bienfaits pour les nations; c'est, pour l'Eglise, le moyen providentiel d'attirer ceux qui, n'étant pas en contact avec les prêtres, pourraient être facilement victimes des hommes et des principes pervers. (A. A. S. 1928, p. 384.)

Passage à un rite différent

L'on sait qu'il n'est permis à aucun fidèle de passer d'un rite à un rite différent, ou de revenir à un autre sans la permission du Saint-Siège. Cette permission était jusqu'ici accordée par la Congrégation de l'Eglise orientale, sur recommandation des Légats ou Délégués apostoliques.

A l'avenir, cette permission sera accordée directement par les Légats ou Délégués; un seul cas est excepté: s'il s'agissait d'un *prêtre*, le changement de rite devrait être autorisé directement par la Congrégation de l'Eglise orientale.

Dans les pays où il n'y a pas de Legat ou de Délégué Apostolique, il faudra s'adresser aussi directement à la Congrégation. (A. A. S. 1928, p. 416.)

P. Aug. LEDUC, O.P.

Ottawa, le 10 février 1929.

LE SENS DES FAITS

Conseil Supérieur des Syndicats Nationaux

A la séance inaugurale du Conseil Supérieur des Syndicats Nationaux Catholiques, établi récemment par S. G Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur, M. l'abbé Aimé Boileau, directeur des Oeuvres Sociales, a prononcé le discours suivant qui témoigne à nouveau de son grand cœur et de son zèle clairvoyant :

Monseigneur,

Mes révérends Pères,

Messieurs,

Si nous devons mettre sous vos regards le spectacle des effectifs de nos syndicats de Montréal, ce n'est pas l'exiguité de cette salle qu'il faudrait utiliser, mais bien les dimensions des plus grandes salles publiques de notre métropole. Ce sera, je l'espère, une joie et un triomphe que nous vous procurerons, un jour, Monseigneur, si comme nous l'escomptons, le Bon Dieu daigne continuer de bénir nos activités.

Pour le moment nous nous contentons de grouper autour de votre Bien-Aimée Grandeur, les officiers et l'élite de nos trente groupements et de nos cinq ou six mille syndiqués.

Le spectacle est moins grandiose, mais il supplée visiblement à la majesté par une intimité et une sincérité de sentiments que vous avez entendu se formuler si spontanément, tout-à-l'heure, par la bouche de monsieur le Président du Conseil.

Je puis certifier, en effet, que vous avez en ce moment sous les yeux un état-major de la grande armée

ouvrière, parfaitement soumis aux directions de l'Eglise et qui croit fermement que c'est uniquement par l'application des principes sociaux catholiques, comme les entend, non pas telle ou telle école, non pas tel ou tel individu, mais comme les entend la sainte Eglise de Dieu dirigée par les infaillibles Pontifes, que le problème ouvrier sera solutionné.

Tous les ouvriers ici présents savent et reconnaissent hautement que l'œuvre du syndicalisme ouvrier ne consiste pas à poursuivre un but unique comme veulent le prétendre deux camps opposés, mais qu'elle poursuit deux fins inséparables et sacrées.

Elle n'est pas une œuvre purement économique, comme le veulent les tenants des organisations neutres, mais soucieuse avant tout du salut des âmes, elle est une œuvre morale au premier chef. Les droits de Dieu, les droits de l'âme, les droits d'autrui forment les articles essentiels et inséparables de son programme économique.

Elle n'est pas, non plus, il faut bien le reconnaître une œuvre purement spirituelle, comme le voudraient les vieux disciples du système économique-libéral.

L'objectif expressément assigné par Léon XIII aux associations corporatives, est l'acquisition pour la classe ouvrière, du bien-être, de l'aisance, de la prospérité domestique, de la sécurité pour la vieillesse, en un mot, pour employer son expression : le but qu'elles se proposent doit consister dans l'accroissement le plus grand possible, des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

Le rôle des organisations ouvrières est donc la direction de la marche ascensionnelle des classes laborieuses vers leur mieux-être social. Il doit remplir cette mission qui lui est dévolue avec un grand esprit surnaturel, un grand esprit de justice, un grand sens des réalités, ayant

sans cesse en vue le bien des âmes, la prospérité industrielle et la pacification sociale.

Comment exercer intégralement cette double mission, et faire marcher de front les intérêts spirituels et les intérêts matériels, c'est là le rôle de la science sociale catholique.

Nous ne sommes pas de ceux qui marchent à l'aventure, sans guide ni boussole.

Nous ne sommes pas de ceux qui entendent attirer à eux les masses populaires par de vaines récriminations, de basses flatteries, ni en faisant miroiter à leurs yeux des mirages trompeurs.

Nous ne sommes pas de ceux qui réclament à tort et à travers toutes sortes de mesures, sans se demander quelle répercussion ces agitations pourront amener au point de vue de l'ordre, au point de vue de la vérité, au point de vue de la justice, au point de vue de l'équité qui doit en fin de compte cimenter l'accord entre les diverses classes de la société.

Nous avons à réclamer les DROITS de la classe ouvrière.

Voilà notre tâche auguste et sacrée !

Mais ces droits, quels sont-ils ? Quelle est leur étendue ? Où sont leurs limites ? Dans quel sens viennent-ils en conflit avec le droit des autres ? De quelle manière faut-il procéder pour les faire triompher ?

Ce n'est pas le premier démagogue venu qui peut s'arroger le droit et l'autorité de répondre à ces questions et à tant d'autres que suscite la complexité du problème social.

Et je comprends la réflexion si spontanée que fait le Comte de Mun dans son beau livre "Ma vocation sociale", lorsqu'il raconte ses anxiétés et celles de ses

amis, au sujet des Cercles ouvriers catholiques, qu'ils avaient fondés et dont ils voulaient assurer la bonne direction :

"Nous avons senti très promptement la nécessité, dit-il, d'appuyer notre action sur un corps de doctrines mûrement élaborées, dont nous cherchions les principes dans l'enseignement traditionnel de l'Eglise, et de la fortifier en la présentant comme la forme extérieure d'un vaste mouvement d'idées."

C'est alors qu'ils conçurent d'adjoindre au Comité de l'œuvre un Conseil d'études, composé de théologiens et de sociologues, à qui, en définitive, devait être confié le soin de donner le mot d'ordre.

Nous retrouverons dans la liste des membres de ce Conseil, les noms des hommes les plus célèbres de cette époque : Le renommé paléographe, Léon Gautier, l'auteur de la Chevalerie et des épopées françaises ; l'illustre dominicain Monsabré, qui tint pendant un quart de siècle, les auditoires de Notre-Dame de Paris, sous l'empire de sa parole ; le marquis de la Tour-du-Pin qui nous a laissé dans son très fort volume : "Vers un Ordre social chrétien" des jalons de route extrêmement précieux pour les hommes d'action sociale ; le Père de Pascal, l'éminent jésuite, apologiste historien, économiste dont toutes les œuvres aussi érudites que variées forment les éléments d'une bibliothèque sociale. L'abbé d'Hulst qui devint plus tard le recteur très estimé de l'Institut Catholique de Paris et dont les Conférences de 1896 à Notre-Dame, sur la morale sociale constituent une des plus puissantes synthèses de la doctrine sociale de l'Eglise ; enfin Henri Lorin, juriste, sociologue, qui devait devenir plus tard le fondateur, le président et l'un des conférenciers les plus avisés des semaines sociales de France.

Faisant passer tous ces noms glorieux sous sa plume, et d'autres encore que je néglige, le Comte de Mun leur rend hommage d'un cœur ému, pour tout ce qu'il doit, "durant sa longue carrière à leurs leçons et à leurs travaux." C'est sous l'empire de la même sollicitude de rester inébranlablement attachés à l'enseignement traditionnel de l'Eglise et aux directives pontificales que nous avons cru devoir faire appel à nos grandes communautés religieuses et leur demander des collaborateurs éclairés qui pourraient nous apporter le concours de leur lumière, de leur expérience et de leur sagesse.

Je puis dire dès ce soir que le succès de nos démarches a dépassé nos espérances. Aucune des communautés où nous avons frappé n'a songé à se soustraire à cette demande de contribution intellectuelle que nous formulions en votre nom, Monseigneur. C'est au contraire avec empressement et enthousiasme que notre proposition a été reçue partout. Leur réponse, vous l'avez, ce soir, sous les yeux; messieurs, elle est extrêmement sympathique et merveilleusement brillante.

L'ordre des Rédemptoristes vous présente le Père Alphonse Parent, professeur de Philosophie au scolasticat de son ordre à Ottawa. L'ordre de Saint François vous délègue sur demande spéciale le Père Ludovic Maltais, dont plusieurs d'entre vous ont lu avec intérêt la brillante thèse sur les Syndicats Canadiens, qu'il passa à l'Université Catholique de Washington. La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée fait le généreux geste de nous offrir le Père Rodrigue Villeneuve, supérieur du scolasticat St-Joseph à Ottawa, professeur à l'Ecole Supérieure de Théologie de l'Université de la Capitale, auteur d'un beau livre dédié aux jeunes, intitulé: "L'un des vôtres", conférencier régulier de nos

semaines sociales. L'ordre de St-Dominique vous envoie le Père Ceslas Forest, l'éminent professeur de Philosophie et de Sciences sociales de l'Université de Montréal. La Compagnie de Jésus vous cède celui que vous appelez de vos vœux, le Père Léon Lebel, professeur de Philosophie au scolasticat de la rue Rachel, l'instigateur et l'avocat dévoué de la future institution des Allocations familiales dans notre province.

Mes révérends Pères, je vous présente au nom de mes collègues : Messieurs les abbés Lafortune, Bertrand et Paquette, et au nom de tous nos ouvriers syndiqués, l'assurance de la plus cordiale bienvenue et l'expression de notre vive gratitude. Vous représentez, ce soir, d'une manière vivante la sympathie de vos communautés religieuses envers la classe ouvrière, vous l'affirmez avec force en vous arrachant si spontanément à vos multiples occupations pour venir consacrer un temps précieux à l'étude des questions qui nous préoccupent. Vous apportez l'influence de leur grande renommée pour le triomphe des justes mesures que le peuple ouvrier réclame, mais qui sont contestées trop souvent par ceux dont l'intérêt ou l'ignorance obscurcit le raisonnement. Vos décisions et votre parole pèseront d'un grand poids sur les opinions indécises et imposeront souvent silence aux critiques malveillantes et vaines.

Vous apportez surtout une source de popularité plus grande vis-à-vis de la classe ouvrière à l'égard de nos organisations. Les chefs des mouvements neutres ont manifesté un tel mépris sur notre mouvement naissant qu'ils ont énervé le jugement de la foule : des milliers d'ouvriers bien intentionnés et excellents chrétiens sont dans le doute au sujet de la bonne foi de nos syndicats. Ils se demandent s'ils sont vraiment des institu-

tions protectrices de la classe laborieuse. Leur cœur est avec nous, mais ils hésitent à prendre définitivement le parti de se joindre à nous. L'estime qu'ils professent pour les institutions telles que les vôtres dissipera le nuage de préjugés qu'on a accumulés devant leurs yeux et nous les verrons venir grossir nos rangs et apporter à leur tour le concours de leur activité.

Vous apporterez une forte influence sur les employeurs. Quand on saura que toutes nos communautés sont activement intéressées au succès des organisations ouvrières catholiques, il y aura immédiatement un courant de sympathie pratique qui se manifestera de la part des employeurs à notre égard. Les bons catholiques parmi eux, et ils sont nombreux, voudront aider au triomphe d'une cause que vous aurez considérée comme essentielle au maintien de la foi et de la paix sociale. Vous apportez une heureuse influence sur les pouvoirs publics. Notre législation sociale en est encore à ses débuts. Il y a des lois qui sont faites et qui ne semblent pas satisfaire aux légitimes demandes de la classe ouvrière, il y en a d'autres qui attendent comme non assez mûries, il y en a qu'on rejette comme anti-sociales et qui sont pourtant revendiquées par les syndicats confessionnels d'Europe.

Il y en a enfin d'existantes, et qui sont communément violées, comme le travail du dimanche. Votre appui par l'étude et la revendication des mesures nécessaires sur ce terrain produira des effets salutaires sur l'esprit de nos parlementaires et leur bonne volonté se laissera plus facilement incliner vers les concessions légitimes que le peuple réclame au nom de la justice sociale et des lois divines.

C'est ma conviction profonde, la formation de ce conseil supérieur du travail syndiqué catholique de Montréal marquera une période heureuse pour l'avancement de notre Oeuvre.

Nous allons joindre nos efforts pour faire triompher une cause chère à notre bon peuple. Il aspire à la restauration de l'ordre chrétien dans le monde du travail, il réclame au nom de la morale et de la loi chrétienne que son travail soit justement rémunéré, que le barème de son salaire soit établi d'une autre manière que par la loi de l'intérêt, les dures nécessités de la vie et l'âpre rivalité de la concurrence. Il veut que la durée de son travail soit déterminé d'une autre manière que par la fièvre de la production. Il veut être en mesure d'exercer son droit naturel d'association sans avoir à subir l'ostracisme de ceux qui ont tout intérêt à maintenir le travailleur dans l'isolement, afin qu'il soit toujours une proie facile à l'exploitation, n'étant pas appuyé et protégé par la force de la collectivité. Il veut intégralement comme repos les jours que Dieu et l'Eglise lui accordent afin de refaire ses forces et voir au bien de son âme.

Il veut une législation protectrice de la morale, protectrice de sa santé, protectrice de sa vie, protectrice de son foyer.

Toutes ces réclamations et tant d'autres formeront l'objet de votre étude et ce que nous aurons résolu unanimement, nous le réclamerons sans nous lasser et sans faiblir. Nous allons joindre nos efforts pour faire triompher une cause chère au Souverain Pontife et à nos Seigneurs les Evêques.

Il est de tradition fort ancienne dans l'histoire de notre pays que ce soit l'Eglise qui, dans les moments critiques, groupe le peuple, l'éclaire sur ses destinées

même matérielles et le conduise vers la conquête de ses libertés et de ses droits.

Elle n'a aucune raison de changer d'attitude, elle aurait moins de raison surtout sur le terrain social puisqu'elle en a reçu l'ordre formel de la part de son chef infaillible.

Nous n'avons donc pas le droit d'abandonner à d'autres le soin d'appliquer le remède aux maux dont souffre la classe ouvrière.

C'est nous qui possédons la clef qui résoudra le problème social et c'est sur nos épaules que repose la responsabilité de son application. Nous travaillerons donc avec persévérance sous la direction de nos chefs à maintenir la bienfaisante action de l'Eglise dans notre Province et à faire resplendir la lumière de ses enseignements au milieu des erreurs et des déviations des faux prophètes.

Ce sont là nos vœux et nos ambitions, Monseigneur, et j'espère que grâce à la fidélité inviolable à votre personne et à la soumission entière à votre direction, l'avenir pourra proclamer que nous avons pleinement réussi.

Congrégation de Saint-Dominique de Nancy

C'est à notre B. Père Saint Dominique lui-même que remonte la fondation des Religieuses Dominicaines ou *Sœurs Prêcheresses*, comme on les appelait au Moyen-Age.

Emu de compassion à la vue des dangers que courait la foi des jeunes filles nobles et pauvres du Languedoc au milieu des hérétiques Albigeois, il ouvrit pour elles, en 1206, le couvent de Notre-Dame de Prouille et les y forma à la vie religieuse. Plus tard, le saint Patriarche fonda

et dirigea d'autres monastères de femmes en leur donnant sa Règle et son Habit.

Ces monastères se multiplièrent et se perpétuèrent jusqu'à nos jours, les uns gardant la vie contemplative, d'autres se dévouant à l'éducation des jeunes filles, d'autres enfin se formant à diverses œuvres de charité.

Après la grande Révolution française, les Dominicaines de Langres se réunirent les premières dans leur ancien couvent où elles ouvrirent un pensionnat. De là elles essaimèrent à Neufchâteau, à Bar-le-Duc et à Châlons-sur-Saône, chaque maison gardant son indépendance et son autonomie.

La Congrégation des Religieuses Dominicaines du Tiers-Ordre enseignant, dite Congrégation de Saint-Dominique, a été fondée, en 1853, par la Très Révérende Mère Sainte Rose Lejeune, professe du couvent de Neufchâteau. Elle eut la pensée de réunir en Congrégation les diverses maisons du Tiers-Ordre Enseignant, et, avec l'approbation des Supérieurs ecclésiastiques et le concours du Révérend Père Lacordaire, elle fonda à Nancy un couvent destiné à en être le centre.

La Congrégation s'étendit d'abord en France, puis à l'étranger où elle compte plusieurs maisons.

La Maison-Mère et le Noviciat, transférés à Namur, en 1904, ont été ramenés en France, à Saint-Maur des Fossés, dans le diocèse de Paris. Un second noviciat était établi depuis 1907 pour les sujets canadiens, à Lewiston (Etats-Unis), dans la grande paroisse Dominicaine dont les Sœurs tiennent les écoles. Ce noviciat a été transféré à Valleyfield (P.Q.) Canada.

La vie religieuse de la Congrégation est une vie mixte, dans laquelle, selon l'esprit de S. Dominique, la prière tient une large place, et où les âmes travaillent à

se sanctifier par la pratique courageuse de l'humilité, de l'abnégation personnelle et de toutes les vertus religieuses.

La vie active a pour objet l'apostolat qui s'exerce auprès des enfants et des jeunes filles par l'œuvre de l'éducation. Les sœurs s'y préparent par l'étude; elles doivent acquérir une solide instruction religieuse et pédagogique et se mettre en mesure d'accomplir leur tâche d'éducatrices avec compétence, afin de prévenir victorieusement un enseignement neutre qui ne saurait élever les âmes ni former les consciences.

Dans cette vie mixte, la vie intérieure et la vie active, loin de se nuire, se fortifient l'une l'autre, la première aidant à la seconde selon cette parole de Notre-Seigneur: *"Je me sanctifie pour les hommes, afin qu'ils soient eux-mêmes sanctifiés dans la vérité."*

Ce qui caractérise la Congrégation, c'est une simplicité toujours éloignée des extrêmes, un travail généreux sur soi-même avec un grand épanouissement d'âme; un esprit de famille qui unit tous les membres dans une douce charité, en sorte que l'on y trouve réalisée cette parole de Sainte Catherine de Sienne: "C'est une religion toute large, toute joyeuse, toute parfumée comme un jardin."

Les Constitutions de la Congrégation sont celles de l'Ordre de S. Dominique adaptées à la vie religieuse enseignante. Les sœurs font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, d'abord temporairement selon les prescriptions de l'Eglise, puis elles s'engagent définitivement par la profession perpétuelle.

Leurs exercices religieux comportent l'oraison mentale le matin et le soir, la psalmodie de l'Office de la Bse Vierge Marie, remplacé, aux principales fêtes, par le Bréviaire des Frères-Prêcheurs, la lecture spirituelle, l'ado-

ration fréquente du Très Saint Sacrement et la récitation du Rosaire, dévotion si chère aux enfants de S. Dominique.

Sans être assujetties à la clôture proprement dite, les Sœurs ne sortent jamais que pour le service de la Congrégation et pour les besoins de ses œuvres.

Un postulat de six mois à un an précède la vêtue; vient ensuite une année entière de probation après laquelle les novices émettent leurs vœux, et leur noviciat se poursuit pendant trois années après la profession.

Les dispositions nécessaires aux jeunes filles qui désirent être admises dans la Congrégation sont, avec une vocation vraiment surnaturelle, un grand esprit de droiture et de simplicité et cette générosité de cœur qui inspire le don total de soi-même. Se donner à N.-S. par un amour capable de tous les sacrifices, se donner à la Congrégation et aux âmes par un dévouement sans réserve: tel est l'idéal que doit se proposer une aspirante à la vie Dominicaine.

Si elle n'est pas connue comme ancienne élève, ou par des relations fréquentes avec une maison de la Congrégation, elle se fera présenter ou recommander aux supérieures par un prêtre ou un religieux qui ait examiné sa vocation et ses aptitudes, et qui puisse fournir, sur ses antécédents, les renseignements exigés par la Règle et le droit ecclésiastique. Elle devra aussi demander le certificat d'un médecin attestant qu'elle n'a aucune maladie organique ou héréditaire.

Toutes les aspirantes doivent apporter au noviciat leurs actes de baptême et de confirmation.

Les conditions pécuniaires d'admission sont traitées avec les supérieures de la Congrégation.

On admet, comme sœurs converses, les jeunes filles qui, n'ayant ni dot, ni instruction suffisante pour l'enseignement, ont le désir de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse dominicaine. Elles s'occupent des travaux matériels de la maison, coopérant à une même œuvre dans une union toute fraternelle.

Les postulantes étrangères peuvent faire un stage dans la maison la plus proche de leur pays d'origine, et y apprendre le français. Elles font ensuite, au noviciat même, un an environ de postulat, puis reçoivent le Saint Habit et font l'année entière de probation qui doit précéder la Profession. Leur habit est le même que celui des sœurs de chœur, sauf que le scapulaire est noir et le voile blanc.

A la profession, les converses font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, d'abord temporairement selon les prescriptions de l'Eglise, puis elles s'engagent définitivement par les vœux perpétuels.

Les sœurs converses font chaque matin, à la chapelle, une demi-heure d'oraison, et récitent en particulier, Matines et Laudes de l'office des Pater. Elles ont une autre heure de prière dans la matinée pour la récitation de Prime et de Tierce, la sainte Messe et l'action de grâces.

Dans l'après-midi, elles assistent aux Complies, prennent part à la procession du Salve Regina, récitent en commun les quatre dernières Heures de leur office et font une seconde demi-heure d'oraison ou de lecture méditée. Les prières du soir, avant le coucher, sont faites par toute la communauté réunie à la chapelle.

Le dimanche, les sœurs converses ont à réciter le Rosaire comme suffrages pour les défunts et peuvent

consacrer tout leur temps libre à leurs dévotions particulières.

Elles prennent leurs repas et leurs récréations avec les sœurs de chœur, et assistent toujours aux conférences et aux sermons adressés à la communauté, notamment pendant la retraite annuelle de dix jours. Des instructions catéchistiques leur sont données, surtout pendant le noviciat, sur les vérités de la foi et les obligations de la vie chrétienne et religieuse.

Les danses lascives

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec autorise la *Semaine religieuse* à publier la déclaration faite à ses prêtres réunis le 31 décembre à l'archevêché pour lui présenter leurs vœux de bonne année. Voici en substance la déclaration de Son Eminence :

“Il n’y a rien de changé : le décret 35 du synode touchant la danse est maintenu intégralement et vous n’avez qu’à vous y reporter. Restent défendues les danses mauvaises en elles-mêmes, ainsi que les danses mauvaises dans leur mode, quel qu’en soit le nom. Cette loi est fondée sur une présomption de péril commun, et il y a faute grave à la violer, même si on prétend ne pas pécher en dansant. La théologie d’ailleurs réprouve de telles danses, parce qu’elles sont des occasions prochaines de péché ; et dès lors qu’elles sont des occasions prochaines de péché, personne ne peut les autoriser. Quant aux danses honnêtes honnêtement dansées dans les familles, sous le regard des parents, elles ne sont pas prohibées.”

Dans l'Ordre

Rome.—Sur la demande du Révérendissime Père Maître Général, le Souverain Pontife vient de concéder d'une manière irrévocable l'autorisation de chanter la messe votive du Rosaire "*Salve Radix*", tous les samedis, à l'exception de ceux où se célébrera une fête de première classe, ou bien les fêtes de la Circoncision, de la Purification, de la Nativité et des Sept-Douleurs, ainsi que les fêtes solennelles de la Très Sainte Vierge qui peuvent avoir lieu en certaines régions, à l'exception également des samedis veilles de Noël, de Pâques et de la Pentecôte et des samedis dans l'Octave de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu.

— Le Très Révérend Père Jacques-Marie Vosté, O.P., Docteur en Ecriture Sainte et en Théologie, Professeur d'Exégèse à l'Université Angélique de Rome, vient d'être nommé Consulteur de la Commission Biblique Pontificale.

— Parmi les nouveaux professeurs, appelés par le Révérendissime Père Général à enseigner au Collège Angélique, nous relevons les noms suivants: le P. Gaspard Friethoff, de la Province de Hollande, qui fait le cours de psychologie; le R. P. Vincent Kuyper, qui est chargé des cours de Logique et d'Ontologie; le R. P. Ignace Eschmann, de la Province d'Allemagne, comme professeur de Morale, et le R. P. Jean Heuston, de la Province d'Irlande, qui professe les Sciences naturelles.

Allemagne.—La noblesse catholique d'Allemagne vient d'adresser au Souverain Pontife une supplique pour lui demander la canonisation du Bienheureux Albert le Grand. Ce document insiste tout particulièrement sur ses trois qualités caractéristiques: sa prudence en matière

de gouvernement, la science de son enseignement et la sainteté de sa vie.

Canada.—Sur la bienveillante invitation de S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, la Province St-Dominique du Canada projette l'établissement d'une Mission dans sa ville épiscopale de Prince-Albert, Sask. Les Pères chargés de préparer la fondation partiront prochainement.

— Le R. P. Louis Bourque a été nommé Supérieur de la Mission de Sackville, N.B.

— Le R. P. Lamarche a donné le 17 janvier une conférence dans la Salle des Chevaliers de Colomb du Conseil de Shawinigan.

— Le R. P. Antonin Bissonnette a donné des conférences aux Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Hyacinthe, aux membres de l'A.C.J.C. et aux Anciens Retraitants.

— La Station du Carême est prêchée à St-Jean-Baptiste d'Ottawa, par le R. P. Raymond Charette; à Notre-Dame de Grâce de Montréal, par le R. P. M.-A. Lamarche; à Ste-Anne de Fall River, par le R. P. Légaré; à St-Pierre de Lewiston, par le R. P. Dumont; à St-Dominique de Québec, par le R. P. Béliveau.

— La neuvaine de S. François Xavier a été prêchée à la Basilique de Québec, par le R. P. Bertrand Deschênes, et à la Cathédrale de Chicoutimi, par le R. P. Barillec.

— Son Excellence Mgr Marius Giardini, barnabite, archevêque d'Edesse et Délégué Apostolique du Japon, fut l'hôte des Dominicains de N. D. de Grâce du 22 au 27 février.

Fra Domenico

L'ESPRIT DES LIVRES

Olivier MAURALT — "Marges d'histoire — L'art au Canada". Montréal, Arbour et Dupont, 1929. In-12, 310 pages.

L'esthétique est à l'ordre du jour au Canada français. Des quatre coins de la province, des voix autorisées tant religieuses que laïques, invitent les intellectuels à étudier les données d'un problème dont la solution influera dans une large mesure sur la destinée intellectuelle de la minorité française d'Amérique. Pour ne parler que des plus récentes dissertations à ce sujet, rappelons que la livraison de décembre de *l'Action canadienne-française* renfermait un substantiel article de l'abbé Hamelin, du séminaire des Trois-Rivières; cet éducateur soutenait que "nos maisons d'éducation ne doivent pas croire qu'elles ont rempli leur mission en permettant aux jeunes gens d'aborder avec espoir de succès l'étude du droit, de la médecine et de la théologie ou en formant des mathématiciens, des ingénieurs, voire des logiciens. Leur tâche est plus entière. Il leur incombe de façonner des *hommes complets* en cultivant la sensibilité et le goût des élèves." Quelques semaines plus tard, à l'occasion de la soirée d'Action intellectuelle organisée à Montréal par l'A.C.J.C., M. Edouard Montpetit félicitait tout particulièrement cette association d'avoir souligné l'importance de la culture artistique en accordant un prix à l'ouvrage remarquable de M. Jean Chauvin intitulé "Ateliers". Enfin en février 1929, M. Duncan McArthur, professeur d'histoire à l'université Queen's de Kingston, ne craignait pas d'affirmer, devant l'auditoire anglo-saxon du Canadian Club d'Ottawa, que l'un des plus précieux legs de la Nouvelle-France, c'est le culte de l'art, hérité de la vieille France, développé par l'Eglise romaine et transmis à la nation canadienne du XXe siècle.

Ainsi il semble bien que le récent ouvrage de M. l'abbé Olivier Mauralt: "Marges d'histoire—*L'art au Canada*" arrive au moment psychologique: il aiguillonnera les artistes canadiens d'aujourd'hui en rappelant à leur souvenir les nombreuses tentatives — et quelquefois même les succès — de leurs devanciers; il permettra aux profanes de prendre connaissance d'un chapitre vraiment trop ignoré de notre histoire.

Les cadres nécessairement restreints de cette notice ne nous permettent pas de dire tout le bien que nous pensons du livre de M. l'abbé Maurault. D'aucuns n'y voient qu'un recueil de conférences, de discours et d'articles de rédaction portant sur une question complexe et délicate. Ceux qui savent lire entre les lignes tirent une tout autre conclusion. C'est à coup sûr, un manifeste qu'un maître animateur qui se double d'un artiste averti lance à la jeunesse canadienne; c'est une déclaration formelle de guerre au matérialisme et à l'utilitarisme qui peu à peu enlèvent à notre beau pays son charme et son pittoresque; c'est le *Delenda est Carthago* nouveau genre que répète avec une patience inlassable celui qui dans notre monde des lettres soutient un rôle de premier plan puisqu'il sait mener de front l'apostolat intellectuel, artistique et religieux.

Apôtre de l'art au Canada, c'est la formule qui résume les "Marges d'histoire" et caractérise le mieux, semble-t-il, le savant curé de Notre-Dame de Montréal. Il y a certes quelque mérite à poursuivre un travail si ingrat. On risque d'abord de faire figure d'original et de dilettante aux yeux de la masse plus désireuse de bon potage que de littérature et incapable de comprendre la mentalité de celui qui préfère une conférence ou une causerie à un tournoi de boxe ou une réunion politique. On peut aussi s'attirer le mépris de certains hommes soi-disant pratiques ou de certains bourgeois cossus — cette engeance existe chez nous comme ailleurs — répétant avec désinvolture que le pont de Québec ne s'est pas construit avec des rimes ou des hémistiches. En outre quelques philosophes canadiens teintés à leur insu de jansénisme ou de puritanisme et fêrus de certains "principes scolastiques qui vous abîment à jamais l'imagination", selon la formule trop énergique peut-être de M. l'abbé Bégin, de Québec, manifestent une sévérité excessive à l'égard des facultés subalternes et tout particulièrement de celle qu'ils se plaisent à nommer la "folle du logis". Cette déviation du thomisme proprement dit tire son origine du célèbre paradoxe de Brunetière: "Dans toute forme d'art, il y a comme un principe et un germe secret d'immoralité." M. l'abbé Maurault ne verse pas dans pareille erreur, bien au contraire. Il admet volontiers que l'art, comme toute force humaine d'ailleurs, ne saurait être privé de contrôle. Mais il n'oublie pas que l'imagination et la sensibilité, ces facultés éminemment nobles, au dire de Paul Claudel, sont l'œuvre de Dieu et que, à ce titre, elles méritent mieux que le dédain ou la défiance de l'animal raisonnable. Fort de ce principe, il préconise la diffusion de la culture esthétique et répète à dessein des conseils qui méritent d'être colligés et

qu'on voudrait entendre tomber plus souvent des lèvres d'un prêtre: "Je l'affirme, le goût des arts est nécessaire à une culture intellectuelle complète" (p. 253); "Il nous semble qu'un homme n'est pas pleinement cultivé aujourd'hui si le domaine de la musique lui est interdit" (p. 255); "Le goût des belles sonorités et des thèmes harmonieusement développés aura chance de passer dans son style (de l'étudiant) et influera sur sa manière de penser" (p. 256); "Aussi faut-il les compter parmi les bienfaiteurs de notre peuple, ceux d'entre nous qui, même au prix de quelque exagération, prêchent en termes virulents le souci de la forme parfaite et de la chose finie" (p. 272).

Ce dernier éloge s'adresse également, croyons-nous, au prêtre érudit et distingué qui entend bien prolonger par delà les siècles le geste trop méconnu de Mgr de Laval fondant sur des arpentés de neige une *Ecole des arts et métiers* dont il établit une section à Saint-Joachim et annexe l'autre au petit séminaire de Québec.

Le style clair, souple et nuancé de l'abbé Maurault ajoute à l'attrait d'une saine doctrine le prestige de l'art. Il convient de renvoyer à ce livre les doctes penseurs qui se demandent encore si l'art ou la littérature existe chez nous. Observons en terminant que la toilette typographique du volume consolide la haute réputation des imprimeurs, MM. Arbour et Dupont, et contribue à l'agrément et à l'utilité pratique du recueil.

Séraphin Marion

Raymond TANGHE — "Géographie humaine de Montréal".
Bibliothèque de l'Action Canadienne-française, 1928.

M. Raymond Tanghe, docteur ès-sciences sociales, économiques et politiques, vient de publier une très belle étude de géographie humaine. Nos hommes d'études n'ont guère pratiqué cette spécialité. Pourtant, elle est explicative de bien des faits. C'est la géographie humaine qui définit les lois qui règlent la naissance et le déclin des villes; qui montre comment les habitations ont répondu à l'appel de la route. Dans quelle mesure l'homme modifie-t-il le milieu où il vit? Jusqu'à quel point l'homme subit-il l'influence du milieu physique? A quels besoins spéciaux la maison correspond-elle? A ces questions et à bien d'autres encore, c'est la géographie humaine qui fournit les réponses pertinentes. M. Tanghe a appliqué avec un rare bonheur les principes de cette science à la ville de Montréal. Il résulte de cette étude précieuse que l'on

connaît mieux la métropole, son passé et son avenir, ses routes humaines, son port géant et les conditions de sa future croissance.

Albert Levesque

Arthur SAINT-PIERRE — "Des Nouvelles". Brochure de 192 p. Editions de la Bibliothèque Canadienne, 1205, rue Somerville, Montréal, 1928.

Monsieur Arthur Saint-Pierre, de la Société Royale du Canada, bien connu par ses productions savantes, et aussi comme professeur à l'Ecole des Sciences politiques, économiques et sociales, a donc trouvé moyen, sans faire trêve à ses graves occupations, d'éditer récemment "Des Nouvelles" au nombre de trois: *Le mendiant fleuri* — *L'esprit est prompt...* — *Vouloirs futiles*. Je puis ajouter: sans faire trêve à ses préoccupations: car les dons psychologiques nécessités par ses fortes études de société, il n'eut qu'à les appliquer momentanément au milieu frivole où se meuvent ses personnages, pour nous livrer des tranches de vie montréalaise et des tableaux de la plus exacte vérité.

Le mendiant fleuri existe, à supposer même que le sien n'ait jamais existé. Qui ne connaît de ces grands blessés de guerre, ou, si le symbole paraît trop honorable, de ces ratés attachants qui ont su garder de leur condition première, des sentiments nobles joints à un physique avantageux. En cherchant bien, et dans la métropole même, vous en trouverez de pareils au héros de M. Saint-Pierre, avec "ses vêtements minables, usés à la corde," sans rien pourtant des "audacieuses guenilles, uniforme de la profession". A plus forte raison ont-ils répudié l'audace elle-même et ce mensonge en permanence qui parfois conduit leurs émules au succès, à la fortune même, — s'il faut en croire certains récits de la police ou de la direction des Refuges de nuit.

Vrai, donc, le mendiant fleuri de M. Saint-Pierre, et plus vraie encore, son ultime passion: cette Hélène Labrie qu'on peut apercevoir, dans nos grandes villes, tirée à plusieurs centaines d'exemplaires. Qui ne connaît cette frêle étourdie ou orgueilleuse faisant table rase des enseignements du passé, voire du présent, pour demander à la seule expérience personnelle le secret de la vie et du bonheur. Elle n'a qu'à regarder autour de soi pour consigner dans ses notes, avec le numéro et la rue, toute une série d'enivrantes fiançailles et de mariages "écrits dans le ciel". Elle continue, par un étrange phénomène d'occlusion, à se demander si

l'amour véritable existe et s'il y a encore des prétendants désintéressés... Hélène va tenter l'expérience sur un quasi vieillard, le miséreux qui l'attend chaque soir à la porte d'un grand magasin du centre. A son héroïque suggestion, elle s'achète des fleurs, au lieu de lui laisser la pièce de vingt-cinq sous. Lui vivra d'amour et de neige fondue, en attendant qu'il crève de faim et soit transporté à la morgue. Voilà une expérience qui coûte cher, mademoiselle, plus cher que si vous aviez dirigé vos investigations dans le camp des jeunes citadins. Ceux-ci, en effet, subjugués par le charme, puis bientôt désillusionnés, ont encore (pour un temps) la ressource de passer d'un charme à un autre... De tout cela se dégage une leçon plus sévère qu'on ne le pense, la plus utile d'un livre qui en contient beaucoup.

Dans *L'esprit est prompt...*, nous pouvons noter chez M. Saint-Pierre la même justesse du coup d'œil, la même habileté à fouiller les sentiments d'amour sensible en collision, tantôt avec des sentiments plus élevés, tantôt avec l'ordinaire calcul d'intérêt. Le défroqué Pierre Lemay a conservé l'esprit méditatif des chapelles, comme tout à l'heure le mendiant, son culte des élégances. Il a conservé également, pour son malheur passager, les flottements de conscience, les obsessions, les scrupules qui assombrissent parfois le noviciat, surtout le noviciat manqué. Mais s'il perd la boussole en certaine occasion, l'auteur ne la perd pas. Il conduit sagement son héros, par le dédale des incertitudes et le choc des sacrifices d'apparence inutiles, jusqu'au port du salut qui sera la Trappe. Le distingué professeur a-t-il fréquenté les grilles ? a-t-il des parents au cloître ? En tout cas, — et qu'il s'agisse de psychologie religieuse ou mondaine, — sa puissance de réflexion supplée admirablement à l'expérience individuelle et aux contacts directs. Les saints pour la plupart n'avaient pas sorti, comme dirait l'auteur (p. 36) en se trompant d'auxiliaire; cependant ils employaient, en parlant des dangers du siècle, le langage le plus pénétrant. "Le monde, écrivait le Bx Henri Suzo, le monde vous étouffe avec un fil de soie."

Je viens de signaler une légère méprise. J'observe encore que "marieur" et son féminin n'ont qu'un sens: l'auteur, aux pp. 48, 49, leur en assigne deux. Et quant au style proprement dit, la mue soudaine d'un sociologue en romancier ne s'obtient pas sans difficulté. Du premier on exige avant tout la clarté, du second la souplesse et l'élégance: celles-ci font défaut parfois. Lisons, p. 10: "Mendiant trop effacé, il perdait les largesses... de ceux qui, pour éviter que l'une de leurs mains puisse jamais ignorer les générosités de l'autre les font collaborer toutes les deux, en un geste

"d'envergure suffisante pour être remarqué, à la distribution de "leurs aumônes." Voilà un tour malaisé et trainard pour signifier simplement: donner des deux mains, de peur que la gauche ignore les générosités de la droite. Question d'entraînement, monsieur Saint-Pierre. Votre monographie de l'Oratoire du Mont-Royal, — transition réussie entre deux genres — me paraît mieux écrite. Tel qu'il est, votre groupe de nouvelles mérite tous nos éloges. Il aura sa place marquée dans nos maisons chrétiennes, sur la table du salon de famille, autrement dit *living room*. Et c'est avec plaisir que nous le voyons déjà figurer dans la classification établie en janvier par la Commission Catholique du Livre Français.

M.-A. Lamarche, O.P.

A. FORBES — "Margaret Sinclair". Trad. de l'anglais.
150 pp. P. Lethielleux, Paris.

Ce livre peu considérable à la vérité, renferme quelques leçons très intéressantes et des plus utiles que l'on ne saurait trop méditer.

D'abord, Margaret Sinclair est une de ces jeunes filles privilégiées de la grâce, si nombreuses de nos jours, que la Providence semble placer à dessein sur notre route. Ne seraient-elles pas l'*illustration* de la "petite voie" mise en honneur par Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus? C'est bien possible. Dans tous les cas elle offre une belle leçon à notre temps si épris de lui-même et si confiant dans les forces naturelles de l'homme.

Une autre leçon non moins opportune ni moins édifiante se dégage de la vie toute simple et si ordinaire de la modeste jeune fille. Elle nous apparaît comme l'efflorescence de l'activité féconde de la grâce sanctifiante au sein d'une famille véritable chrétienne. C'est-à-dire que née dans un foyer où l'on a compris et gardé la parole du prêtre au jour des noces, sur le mariage, "union établie par le Christ pour la sanctification des époux" et "la formation des enfants pour l'héritage du ciel", elle a grandi dans une atmosphère éminemment chrétienne et surnaturelle. Aussi, la grâce n'a-t-elle pas tardé à s'épanouir dans l'âme de Margaret qui est devenue le plus bel ornement du foyer des Sinclair. Une influence bienfaisante et salubre se dégagea bientôt de sa personne et rayonna abondamment non seulement sur les siens mais sur tous ceux qui l'approchaient.

C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre aux mères chrétiennes.

XXX

Jules RENAULT — "Louis Veillot". Un volume in-8° de 192 pages sous couverture originale avec portrait. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette (Paris (6e)).

Malgré la haine antireligieuse qui n'a pas un instant désarmé contre sa mémoire, le nom de Louis VEUILLOT s'affirme, de jour en jour, l'un des plus glorieux de la littérature française au XIXe siècle.

Et narguant la mort le grand polémiste poursuit par ses œuvres l'apostolat chrétien auquel il dévoua si inlassablement sa vie.

De nombreux éducateurs l'ont constaté: c'est une garantie de valeur morale pour un jeune homme que de lire les ouvrages du grand journaliste et de recueillir les paroles de vie qu'il sema à profusion le long de sa longue et féconde carrière d'écrivain.

Un jeune homme qui lit Veillot s'abreuve à la source des pensées vraies, généreuses et ennoblissantes et aussi à la source pure de la claire langue française.

L'ouvrage de M. Jules RENAULT fait aimer le génial écrivain. Les éducateurs de la jeunesse aimeront à recommander cette élégante réédition d'un volume qui inspira à tant de jeunes gens déjà le noble orgueil d'être chrétiens et de tendre, d'une volonté tranquille et sûre, vers un haut idéal de grandeur morale.

Mgr BESSON — "Le Décalogue ou la Loi de l'Homme-Dieu" 16e mille (1929). 2 in-12. P. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

L'extrait suivant de la *Table analytique* donnera une idée sommaire du plan adopté pour cet ouvrage:

Notions générales sur la loi morale.—Elle est la loi de l'Homme-Dieu. — L'Eglise en est la gardienne. — Elle se divise en morale religieuse ou devoirs envers le prochain. — Morale individuelle ou devoirs envers nous-mêmes. (Conférences 1 à 3.)

Morale religieuse.—Amour de Dieu. — Culte qu'on lui doit. — Culte des saints. — Culte de la sainte Vierge — Blasphème. — Loi du dimanche. (Conférences 4 à 9.)

Morale sociale.—Devoirs envers le prochain. — Paternité. — Correction. — Bon exemple. — Respect filial. — Obéissance filiale. — Assistance filiale. — Restauration des droits et des devoirs de la paternité par J.-C. — Fraternité. — Respect dû à la vie du pro-

chain. — Vie du corps. — Vie de l'âme. — Foyer conjugal. — Ses ennemis. — Théâtre. — Danse. — Luxe. — Mauvais livres. — Respect dû au bien d'autrui. — Vol et restitution. — Honneur du prochain. (Conférences 10 à 28.)

Morale individuelle.—Devoirs envers nous-même. — Envers notre corps. — Envers notre âme. — Du vœu et du serment. — De la durée de la loi morale. (Conférences 29 à 32.)

Ch. VANDEPITTE — “Conférences à la jeunesse des Ecoles. P. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

1° *Grandes Vérités du Salut et devoirs d'état.* — 5e édit., in-12.

2° *Devoirs envers Dieu et envers le prochain.* 5e édit., in-12.

3° *Devoirs envers soi-même.* 3e éd., in-12. 6 fr.; franco 6 fr. 75;

Ces soixante-dix conférences divisées en trois séries sont remarquables par la netteté du style et la clarté de l'exposition. Bonnes pour toute prédication, elles seraient excellentes pour des lectures à l'église. S'il est vrai comme on l'a dit, que pour faire entrer les idées dans la tête il faut frapper sur le clou à coups de marteau, on ne trouvera pas meilleur marteau et de meilleurs clous. (Chaque volume se vend séparément.)

R. P. Maximin PIETTE, O.F.M. — “L'Union des Eglises. Ses raisons, ses obstacles.” Librairie Saint-François, Montréal.

Afin de donner une plus large diffusion aux idées bienfaisantes que le R. P. Maximin Piette développa l'an dernier à la Salle St-Sulpice, la Collection Pax et Bonum en a fait la première monographie de sa section apologétique.

Le titre du volume en indique le contenu. Le curriculum vitæ par lequel le R. P. Simon présenta le conférencier sert de préface. Dans la première partie, qui couvre plus de la moitié du texte, l'auteur esquisse à larges traits l'histoire de l'unité de l'Eglise. Si Notre-Seigneur a fait de l'union de ses disciples son

vœu suprême et formulé avec insistance, c'est qu'il prévoyait les divisions nombreuses dont les passions humaines seraient les sources intarissables. Commencées au lendemain de la Pentecôte, les querelles se perpétuèrent par les hérésies christologiques et trinitaires pour aboutir au grand schisme d'Orient, tandis que, par des voies différentes, l'Occident s'acheminait à une séparation non moins funeste. Toutes ces sectes finirent ou par s'effacer graduellement ou par se fusionner avec d'autres. C'est la gloire de notre époque, de pouvoir offrir le spectacle d'efforts sérieux vers l'union des Eglises: nos frères séparés nous en donnent des manifestations que l'auteur repasse avec intérêt; chez les catholiques, les Conversations de Malines et l'encyclique *Mortalium Animos* dominant et synthétisent toute la tendance actuelle.

Bien des raisons expliquent l'actualité croissante de ce mouvement; la seconde partie les énumère brièvement: rapidité des relations, expériences de la grande guerre, panchristianisme américain, voilà des motifs d'ordre général; besoin d'opposer un front uni aux invasions du matérialisme, progrès des études historiques, amour de Jésus-Christ, voilà pour le domaine spécifiquement religieux. L'espoir que font naître ces motifs est tempérée par les difficultés créées par l'égoïsme individuel et national des croyants, la passion des polémiques, les préjugés invétérés. Malgré ces obstacles dont nous entretient la troisième partie, il faut travailler à l'union des églises dont le conférencier nous décrit en terminant la véritable voie. Les appendices reproduisent le texte français de l'encyclique *Mortalium Animos*, la lettre du Cardinal Mercier à propos des Conversations de Malines, et dans une bibliographie sommaire indiquent les principaux ouvrages sur le sujet.

Ce travail se recommande par bien des qualités. La compétence de l'auteur en garantit l'information et la doctrine. Docteur et Maître en Théologie de l'Université de Louvain, il a consacré 15 ans à l'étude du protestantisme; et, l'ouvrage John Wesley, résultat de ses recherches, fut couronné par le Gouvernement Belge et l'Académie Française. Aussi se prononce-t-il clairement sur les moyens capables de promouvoir l'union: la prière et l'étude, à l'exclusion des discussions. Une des dernières encycliques de Pie XI vient singulièrement confirmer cette phrase de l'auteur: "Je puis vous dire que des conversations ont lieu entre le Saint-Père et les chefs des Eglises d'Orient." (p. 35) On pourrait se demander si les affirmations de nos théologiens sur le nombre des sectes protestantes constituent un exemple heureux pour illustrer que même, chez les catholiques, il existe des préjugés au sujet de nos frères les Protestants.

L'optimisme loyal, la franche sympathie pour les dissidents,

l'originalité de bon aloi qui pénètrent ces pages en rendent la lecture intéressante; même ceux qui connaissent les nombreux travaux publiés sur le problème de l'Union trouveront leur profit dans les pages du R. P. Maximin Piette. A tous nous en recommandons vivement la lecture.

P. Adrien, o.f.m.

R. P. M^éZARD, O.P. — "Doctrine spirituelle de Sainte Jeanne de Chantal". 1 vol. in-8° couronne de 612 pages. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Le présent ouvrage tend à mettre entre les mains des âmes religieuses toute la doctrine de sainte Jeanne de Chantal, que l'on possède en plusieurs ouvrages, mais qui présentent les instructions, les conseils, les entretiens et les réponses, à la suite les uns des autres, sans ordre méthodique.

Il a donc paru utile de disposer ces matériaux de façon à construire toute une synthèse ascétique, en les distribuant en différents traités, où viendrait se condenser, selon son plan, tout ce qui se rapporterait à un même sujet. Telle est l'idée qui a donné naissance à la présente publication.

La fondatrice de la Visitation ne s'élève pas, comme sainte Thérèse, dans les hauteurs de la vie mystique. Mais pour ce qui est de prêcher la mort à soi-même et l'humilité sous toutes ses formes, et s'il s'agit spécialement de dénoncer ces recherches de l'amour-propre et ce qu'elle appelle "ces vétilles, ces pointilleries, ces picotements, ces menues tricheries", auxquels nous rend sujets la pauvre nature humaine, surtout dans le monde féminin, sainte Jeanne de Chantal n'a pas son pareil.

J. N. GROU, S.J. — "Jésus en Croix, ou la Science du Crucifix". Nouvelle édition par le P. Alphonse Cadrès, S.J., augmentée de divers exercices de dévotion. P. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

Excellent traité de vie chrétienne, dont l'originalité et la vertu consistent à tenir continuellement l'âme au pied du Crucifix, d'où

découle, pour elle, avec sa rédemption, ses devoirs de la confiance, le secret de son bonheur, durant la vie (première partie, dix-sept méditations). Conçu sous forme de méditations, il peut servir à cet objet, surtout pendant les temps de sacrifice que nous traversons. Livre de lecture spirituelle solide, il fournira encore une riche matière d'entretiens pour un mois du Sacré-Cœur par exemple.



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

En égrenant le chapelet des jours, par M. Rosaire Dion. Poèmes attachants qui dénoncent un talent précoce et dont la Revue donnera prochainement la recension.

Précis d'Histoire du Canada, par le R. P. Rutché, C.S.Sp., et M. l'abbé Anastase Forget. Nouvelle édition, très soignée, d'allure magnifique.

PHARMACIE ST-HYACINTHE

— PLACE DU MARCHÉ —

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — Spécialité : **LES PRESCRIPTIONS**. — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL". — Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs. AGENCES : Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, Propriétaire.

Dentiers : Or, Aluminium, Gold Dust, Vulcanite. Ponts : En Or solide, Porcelaine, Platine. Obturations : Or pur, Porcelaine, Argent.
Dents extraites et traitées sans douleurs Ouvrage de première classe seulement

Dr J.-A. Ernest Daigle, B. C. D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiers le même jour sur engagement

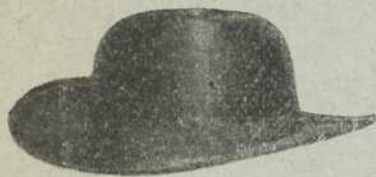
PRIX RAISONNABLES

SATISFACTION GARANTIE

Ouvert de 9 a.m. à 9 p.m.

119 Bourdages, St-Hyacinthe, Qué.

Téléphone 357



CHAPEAUX ROMAINS

Feutre, Soie, Peluche, Cachemire, Paille

Catalogue envoyé gratuitement
sur demande

CHAS DESJARDINS & CIE
LIMITÉE

1170, rue Saint-Denis,

MONTREAL

Caron Freres Incorporée



Fabricants d'Insignes et d'Emblèmes
de tous genres

POUR SOCIÉTÉS RELIGIEUSES ET
FRATERNELLES
NOUVELLE ADRESSE

EDIFICE CARON,
2050 RUE BLEURY,
Coin des rues **BLEURY** et **CONCORD, MONTREAL**

Département spécial pour les
Communautés.

M. LOUIS SAUCIER, représentant.

Cotations spéciales sur demande

LAPORTE MARTIN LIMITEE

640 ST-PAUL OUEST

MONTREAL

Tél. MAIN 3766

DESMARAIS & ROBITAILLE Limitée

MARCHANDS D'ORNEMENTS D'EGLISE

ET

D'ARTICLES RELIGIEUX

MONTREAL

31 et 33 rue Notre-Dame Ouest

OTTAWA

121, rue Rideau

Notre maison d'Ottawa peut expédier des vins pour fins sacramentelles
dans toutes les parties de la puissance du Canada.

ORATRIX

LE LAMPION PAR EXCELLENCE

15 hrs, 10 hrs, 6 hrs.

Echantillons sur demande.

F. BAILLARGEON Ltée

32, Est rue N.-Dame

Lanc. 7336

Montréal

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE
DE ST-HYACINTHE, P.Q.

donne un Cours commercial complet, bilingue et rapide. Elle prépare les garçons et les filles aux meilleures positions de bureau. Venez vous rendre compte par vous-mêmes, comment l'enseignement est donné et la discipline observée. Annuaire envoyé sur demande.

DONAT COTE, Directeur

Angle des rues Cascades et St-Denis,

St-Hyacinthe, P.Q.

THES CAFES CACAO
EPICES GELEES ESSENCES

Nos 37 années d'expérience sont une
garantie pour vous.

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL et NEW-YORK
Tél. Main 0103

GAUTHIER COMPAGNIE Ltée

DIRECTEURS DE FUNERAILLES

OTTAWA

733 rue Somerset Ouest

Tél. Sher. 2867

Tél. Bureau 95

HECTOR CHARTIER

Commerçant de
BOIS et CHARBON

138 RUE GIROUARD,

ST-HYACINTHE, P.Q.

ASGRAIN & HARBONNEAU
Limitée

Pharmaciens en Gros

Fabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie
Instruments pour Dentistes.

28-30 rue St-Paul Est

MONTREAL

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

ULRIC BOILEAU LIMITÉE

ENTREPRENEURS GENERAUX

4869 rue Garnier,

MONTREAL

Tél. Main 4672

Tél. Main 7437

Bertrand, Foucher, Bélanger, Inc.

ORNEMENTS D'EGLISE

Spécialité

Tentures de Deuils et de Fêtes, -- Objets d'Art

26. rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

L'OEUVRE DU NOVICIAT

des Dominicains du Canada

Pour les membres vivants. — 1° Participer à près de 5000 messes chaque jour. 2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis. 3° L'Office solennel du jour et de la nuit. 4° Une messe à la mort de tout membre affilié.

Pour les membres défunts. — 1° Plus de 90,000 messes tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts. 2° Quatre services anniversaires dans tous les couvents. 3° Une grand'messe et l'Office des Morts chaque semaine. 4° Une messe votive du S. Rosaire le samedi.

Admission. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages en considération d'un aumône de 25 SOUS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année. On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre pour toute sa vie et après sa mort, en versant, en une seule fois, ou dans l'espace d'un an, \$15.00 pour un membre vivant, et \$10.00 pour un membre défunt.

Une prime sera expédiée à toute personne qui nous transmettra directement quatre affiliations (\$1.00) à l'Oeuvre du Noviciat. Toute zélatrice qui remplit 8 cahiers de l'Oeuvre du Noviciat, a droit à une affiliation perpétuelle, pour elle-même, ou pour la personne qu'elle nous désignera

Voici pour renseigner nos lecteurs, le tarif ordinaire des affiliations à perpétuité:

VIVANTS	DEFUNTS
1 Affiliation \$15.00	1 Affiliation 10.00
2 Affiliations 25.00	2 Affiliations 15.00
3 Affiliations 30.00	3 Affiliations 20.00
4 Affiliations 40.00	4 Affiliations 25.00
5 ou 6 Affiliations . . . 50.00	5 ou 6 Affiliations . . . 30.00

Pour chaque affiliation subséquente ajoutez cinq dollars.

Nous avons aussi de jolies cartes mortuaires avec affiliation pour 5 ans à \$1.00. 10 ans \$2.00, etc. On est prié d'indiquer en demandant ces cartes, le nom du défunt et celui de la personne qui fait l'offrande.

Cartes mortuaires, en vente au parloir de tous les Couvents des Pères Dominicains.

La Librairie Dominicaine

222, rue du Faubourg Saint-Honoré - Paris, VIIIe

Envoie rapidement et soigneusement, dans les meilleures conditions, tous les livres dominicains et religieux publiés en France et à l'étranger.

Donne dans le plus bref délai tous renseignements bibliographiques, abonne à toutes les Revues religieuses françaises.

AVIS — Nos clients sont priés d'envoyer avec leur commande le montant en une valeur sur Paris, à l'adresse de la Librairie Dominicaine. Le meilleur moyen, que nous recommandons pour tout envoi d'argent, est par un chèque de la Banque Canadienne Nationale.

Missel Dominicain Quotidien

Belle édition sur papier teinté, mince et opaque.

Autre édition sur papier chine blanc, plus épais.

1904 pages — épaisseur minima 29 m/m

mesurant 16 x 9½

PRIX DE VENTE

	Papier ordinaire	Papier fin
No 1 Pégamoid, tranche rouge	Fr. 31.00	Fr. 33.00
No 2 Pégamoid, tranche dorée	33.00	35.00
No 3 Petit chagrin, tranche rouge	38.00	41.00
No 4 Petit chagrin, tranche dorée	41.00	43.00
No 5 Chagrin 2e choix, tranche rouge	46.00	49.00
No 6 Chagrin 2e choix, tranche dorée	49.00	52.00
No 7 Chagrin 1er choix, tranche rouge sous or	55.00	58.00
No 8 Chagrin 1er choix couleur, tranche rouge sous or	60.00	63.00

Bien indiquer le numéro de la reliure et l'édition choisie.

Pour l'expédition par la poste, sous pli recommandé, ajouter la somme de 6 fr.

Où va votre argent ?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez ?
Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez ? Il est presque toujours possible d'économiser davantage.

Ce qui compte, c'est l'épargne régulière.
Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus.

OUVREZ AUJOURD'HUI UN COMPTE D'EPARGNE

Banque Canadienne Nationale

Capital versé et réserve
\$11,000,000

Actif, plus de \$150,000,000.

SUCCURSALE à ST-HYACINTHE

E.-O. DESJARDINS, gérant

O'Reilly & Bélanger, Ltée

CHARBON et COKE

Toutes sortes

GROS et DETAIL

HUILE COMBUSTIBLE

Qualité garantie

Bureau, 53 rue Queen

Téléphones: Queen 860 et 861

O T T A W A

— 1868 —

Téléphone Est 8000

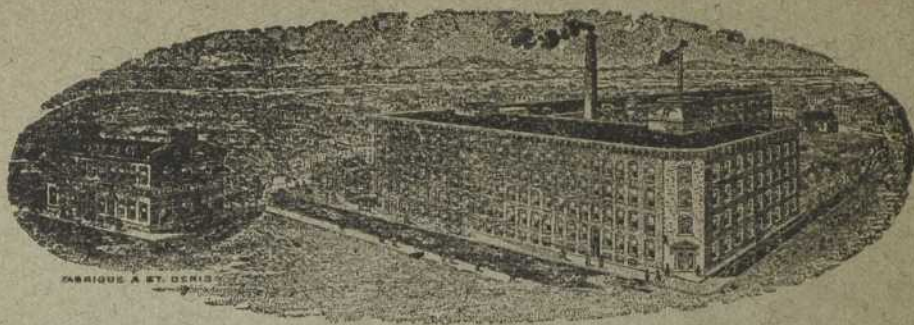
60 ans

— 1928 —

au service du public

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe
MONTREAL



L. E. CHARRON & COMPAGNIE

FABRICANTS DE VETEMENTS

Complets, Habits, Pardessus, Paletots, Uniformes

Attention spéciale aux commandes reçues des communautés

RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Capital Trust Corporation

Limitée

10 Metcalfe, Ottawa, Canada.

Capital Autorisé: \$2,000,000.00

Intérêt payé sur dépôts: 4% et 5 %

Spécialité: Prêts aux Institutions Religieuses

CONSULTEZ-NOUS LORSQUE VOUS DESIREZ EMPRUNTER

Imprimée par

ADJ. MENARD, 987, boulevard Saint-Laurent

Tél. Lancaster 1907

MONTREAL